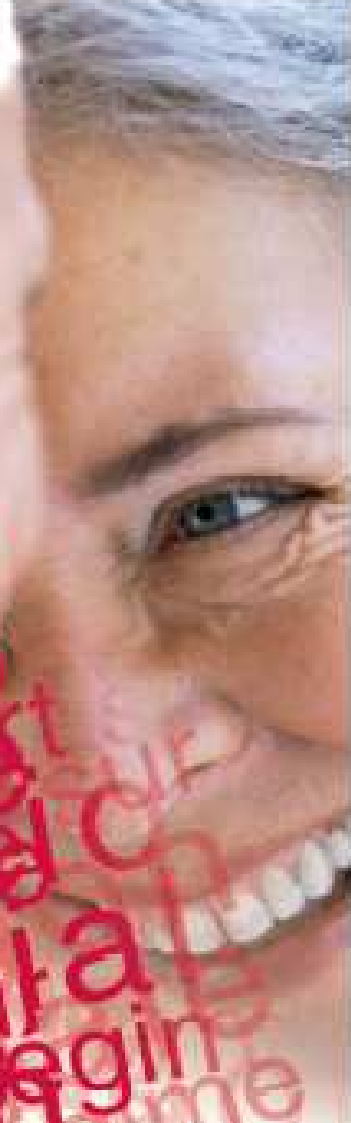


# Rapport sur l'Action Sociale du Régime Agirc en 2007

**Vision d'ensemble**

**agirc**

RETRAITE DES CADRÉS





## Deuxième partie

# RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU REGIME AGIRC EN 2007

## VISION D'ENSEMBLE



## Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2007

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>1. Analyse du fonds social</b>	<b>15</b>
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	17
1.3 <i>Les disponibilités dégagées par les institutions</i>	20
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	21
1.5 <i>La réserve sociale mutualisée</i>	22
<b>2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social</b>	<b>27</b>
2.1 <i>Le résultat financier</i>	27
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	28
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	29
<b>3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale</b>	<b>37</b>
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	38
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	41
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	44
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	44
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale</i>	46
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	46
3.5.2 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	48
<b>4. Les prêts individuels</b>	<b>55</b>
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	55
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite</i>	55
<b>5. Bilan des orientations sociales prioritaires</b>	<b>63</b>
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	65
5.2 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	66
5.3 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	68
5.4 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	69
5.5 <i>L'accompagnement du handicap</i>	70
5.6 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	71
5.7 <i>Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	72
<b>Conclusion</b>	<b>75</b>
<b>Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social 2007</b>	<b>79</b>
<b>Annexe 2 : Bilan du fonds social 2007</b>	<b>80</b>
<b>Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération 2007</b>	<b>81</b>
<b>Annexe 4 : Bilan de la fédération 2007</b>	<b>82</b>









## Introduction

L'année 2006 avait inauguré un nouveau rapport sur l'action sociale du régime Agirc, comprenant un périmètre d'études et un contenu renouvelés. L'année 2007 utilise donc ce même système d'information, selon un traitement et une restitution identique.

L'option retenue consistant à s'appuyer principalement sur les informations comptables recueillies annuellement par la direction financière des fédérations et de limiter autant que faire se peut les enquêtes parallèles menées par la direction de l'action sociale, est maintenue et confirmée.

Aussi, la collecte des informations 2007 a eu lieu en 3 temps :

1. Enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2008 (enquête TISIF), par la direction de l'action sociale,
2. Centralisation des comptes individuels en avril 2008, par la direction financière,
3. Complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2008, par la direction financière.

Les outils d'exploitation des données comptables et statistiques mis en place avec la direction des systèmes d'information pour harmoniser la restitution des informations ont été confirmés. Ce système permet de s'adapter aux évolutions demandées tant par les instances, que pour les besoins des services.

Ainsi, il a été retenu en 2007 que toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, ne sont maintenues en charges de gestion courante que les charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de fonctionnement.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1<sup>er</sup> document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2<sup>ème</sup> document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,
- le 3<sup>ème</sup> document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans les axes prioritaires.

Le régime Agirc en 2007 comprend 23 institutions de retraite complémentaire.

L'accent a été mis sur les actions prioritaires de l'action sociale du régime définies par les instances et traduites dans le 7<sup>ème</sup> programme 2004-2008.

Dans ce rapport 2007, il est possible d'établir des comparaisons avec les informations recueillies en 2006 du fait des périmètres identiques pour les deux années. Il est à noter que toutes les données comptables recueillies en 2006 ont été réévaluées en euros constants afin

de neutraliser l'effet de l'inflation (1,5 % en 2007). Toute augmentation d'une dépense dans un champ prioritaire, constatée en 2007 et comparée à 2006 en euros constants, reflète donc un réel effort consenti par les institutions.

Il en est ainsi des **financements collectifs en hausse de 33 %** en 2007 et de la part de la **dotations sociale du régime Agirc consacrée aux actions prioritaires** en hausse de 4 % par rapport à 2006, passant ainsi **de 46 % à 50 %**.



## Analyse du fonds social

Le Fonds social européen (FSE) est un instrument financier de l'Union européenne qui vise à réduire les inégalités régionales et à promouvoir le développement durable. Il est financé par les contributions des États membres et par des emprunts sur le marché financier. Le FSE est divisé en plusieurs programmes de financement, dont le plus important est le programme de financement régional (PFR). Ce programme est destiné à soutenir le développement économique des régions en retard et à promouvoir la croissance, l'emploi et l'innovation. Les autres programmes de financement sont le programme de financement de la croissance intelligente (PFC), le programme de financement de la cohésion sociale (PFCO) et le programme de financement de la croissance durable (PFD). Le FSE est également utilisé pour financer des projets de recherche et d'innovation, des projets de développement rural et des projets de développement durable.

Le FSE est un instrument financier de l'Union européenne qui vise à réduire les inégalités régionales et à promouvoir le développement durable. Il est financé par les contributions des États membres et par des emprunts sur le marché financier. Le FSE est divisé en plusieurs programmes de financement, dont le plus important est le programme de financement régional (PFR). Ce programme est destiné à soutenir le développement économique des régions en retard et à promouvoir la croissance, l'emploi et l'innovation. Les autres programmes de financement sont le programme de financement de la croissance intelligente (PFC), le programme de financement de la cohésion sociale (PFCO) et le programme de financement de la croissance durable (PFD). Le FSE est également utilisé pour financer des projets de recherche et d'innovation, des projets de développement rural et des projets de développement durable.



## Le fonds social en 2007

➤ Nombre d'institutions de retraite	23
➤ Dotation sociale + 0,7 % par rapport à 2006	98 M€
➤ Résultat du fonds social + 56,2 % par rapport à 2006	43,9 M€
➤ Charges d'exploitation - 1 % par rapport à 2006	90,3 M€
➤ Utilisation de la dotation sociale (par les charges d'exploitation) - 2 points par rapport à 2006	92 %
➤ Disponibilités à long terme Soit 13,81 mois de charges	137,9 M€
➤ Engagements hors bilan	23,4 M€



## 1. Analyse du fonds social

### 1.1 Le résultat du fonds social

L'analyse a porté d'une part, sur les comptes individuels du fonds social des 23 institutions Agirc et d'autre part, sur les comptes du fonds social de la fédération. En effet, l'Agirc, depuis 2005, gère une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux. L'alimentation de cette réserve et son utilisation seront présentées au point 1.5.

En ce qui concerne les fonds sociaux des 23 institutions, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2007	2006 € constants
<b>Produits</b>		
<b>Dotation sociale</b>	<b>97 978 719</b>	<b>97 337 133</b>
Dotation action sociale	97 978 719	97 337 133
Dotation action sociale mutualisée		
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	2 618 598	2 988 655
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>100 597 317</b>	<b>100 325 788</b>
Produits financiers	44 884 749	30 698 501
Produits exceptionnels	18 471 037	5 978 718
<b>Sous total produits</b>	<b>163 953 103</b>	<b>137 003 008</b>
Résultat perte (négatif)	0	
<b>Total</b>	<b>163 953 103</b>	<b>137 003 008</b>
<b>Charges</b>		
<b>Interventions sociales</b>	<b>64 502 197</b>	<b>50 630 811</b>
Actions mutualisées	7 254 340	
Aides individuelles	34 305 531	
Financement collectif	15 524 695	
Actions de service	7 417 631	
Charges de gestion courante	25 776 052	40 615 862
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>90 278 249</b>	<b>91 246 673</b>
Charges financières	10 270 231	10 494 263
Charges exceptionnelles	19 306 949	7 014 298
<b>Sous total charges</b>	<b>119 855 429</b>	<b>108 755 233</b>
Autres charges	172 852	169 712
<b>Résultat excédent (positif)</b>	<b>43 924 822</b>	<b>28 078 063</b>
<b>Total</b>	<b>163 953 103</b>	<b>137 003 008</b>

Il fait apparaître un résultat annuel excédentaire de **43,9 M€**. La forte variation enregistrée sur trois ans (excédent de 28,1 M€ en 2006 et excédent de 18,5 M€ en 2005) est liée aux variations des résultats financiers et exceptionnels (analysés au point 2).

Parmi les 23 institutions, 20 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et 3, un résultat déficitaire, venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque

institution est présenté dans la troisième partie du rapport (cf Vision de l'action sociale par institution).

Ce résultat du fonds social des 23 institutions ne tient pas compte, comme indiqué auparavant, du fonds social géré par la fédération (alimenté par le tiers de plus values des cessions) qui présente un résultat excédentaire de 7,8 M€ en 2007, portant la réserve sociale mutualisée à 11,4 M€, comme mentionné au point 1.5. En effet, ce résultat et cette réserve ne sont pas « utilisables » librement par les institutions mais répondent à des règles d'utilisation rappelées au point 1.5.



## 1.2 La dotation sociale

	2007	2006 € constants
Dotation sociale	97 978 719	97 337 133
Charges d'exploitation	90 278 249	91 246 673
Charges totales	119 855 429	108 755 233
Ressources totales	163 953 103	137 003 008
<b>Charges exploitation/Dotation sociale</b>	<b>92%</b>	<b>94%</b>
<b>Charges totales/Dotation sociale</b>	<b>122%</b>	<b>112%</b>
<b>Charges totales/Ressources totales</b>	<b>73%</b>	<b>79%</b>

La dotation sociale s'élève à **98 M€** en 2007, elle est en hausse de 0,7 % par rapport à 2006 en euros constants.

Les ressources totales s'élèvent à **164 M€**, elles sont en hausse de 19,7 % par rapport à 2006. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **122 %**, mais a contrario l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**73 %**). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

Par ailleurs, le niveau d'utilisation de la dotation sociale ou des ressources totales, par les charges correspondantes est en baisse par rapport à 2006.

Les graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations :

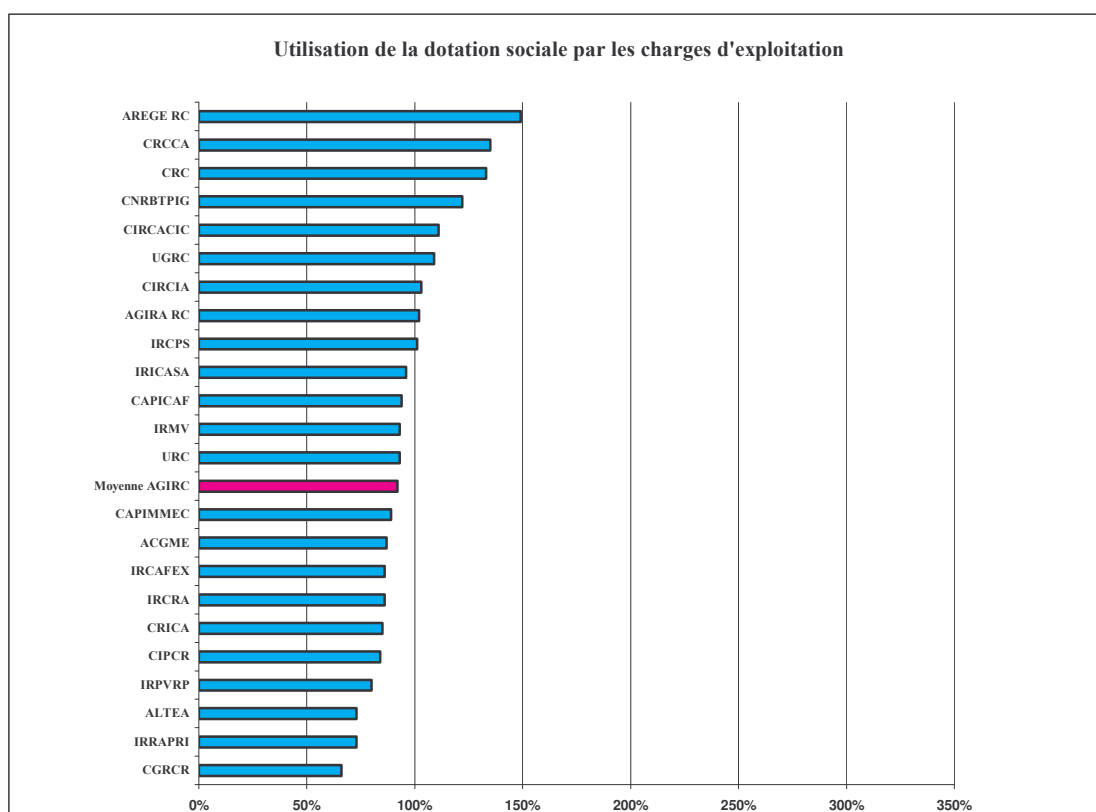
- 9 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 4 autres plus de 90%. 10 institutions se situent en deçà. La moyenne Agirc est de 92 % : 13 institutions sont au dessus et 10 en deçà,
- 13 institutions (dont les 9 précédentes) utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses totales. La moyenne du régime est de 122 % : 6 institutions sont au dessus et 17 en deçà,
- 3 institutions dépensent plus que leurs ressources totales et puisent donc dans la réserve du fonds social (CIRCACIC, AREGE RC et CRCCA), 4 dépensent plus de 90% de leurs ressources totales et constituent des réserves et 16 institutions constituent des réserves de plus de 10 % de leurs ressources totales.

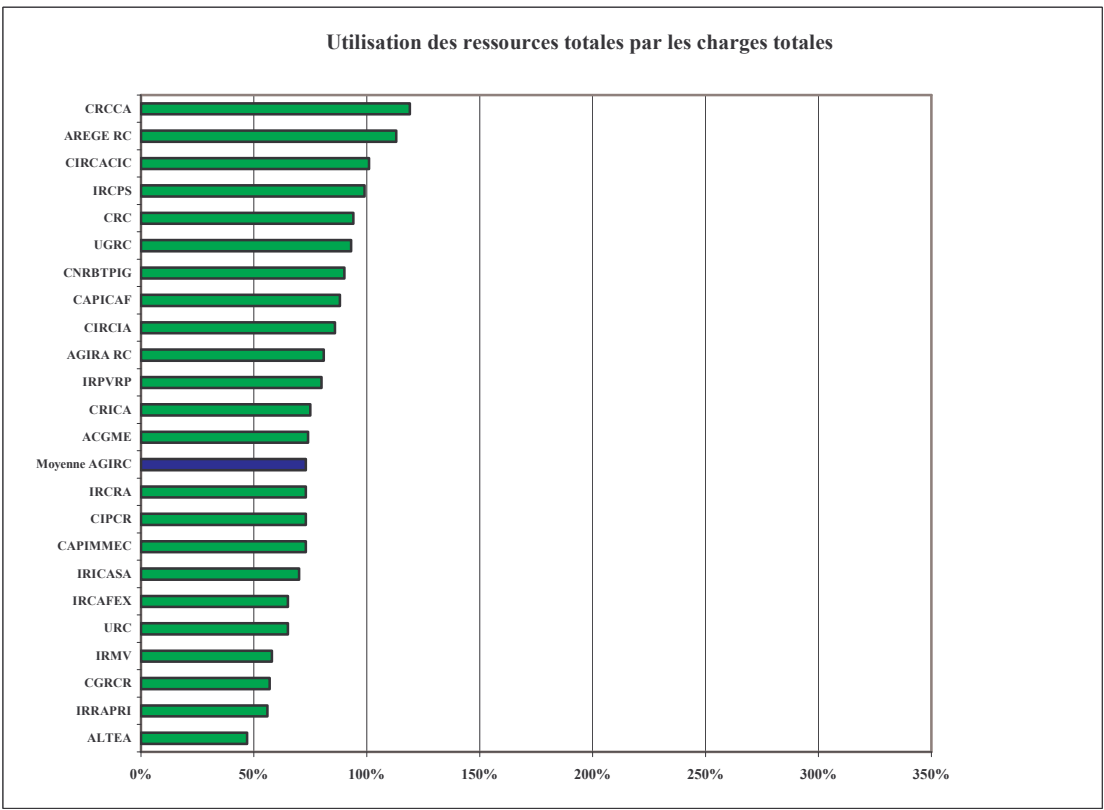
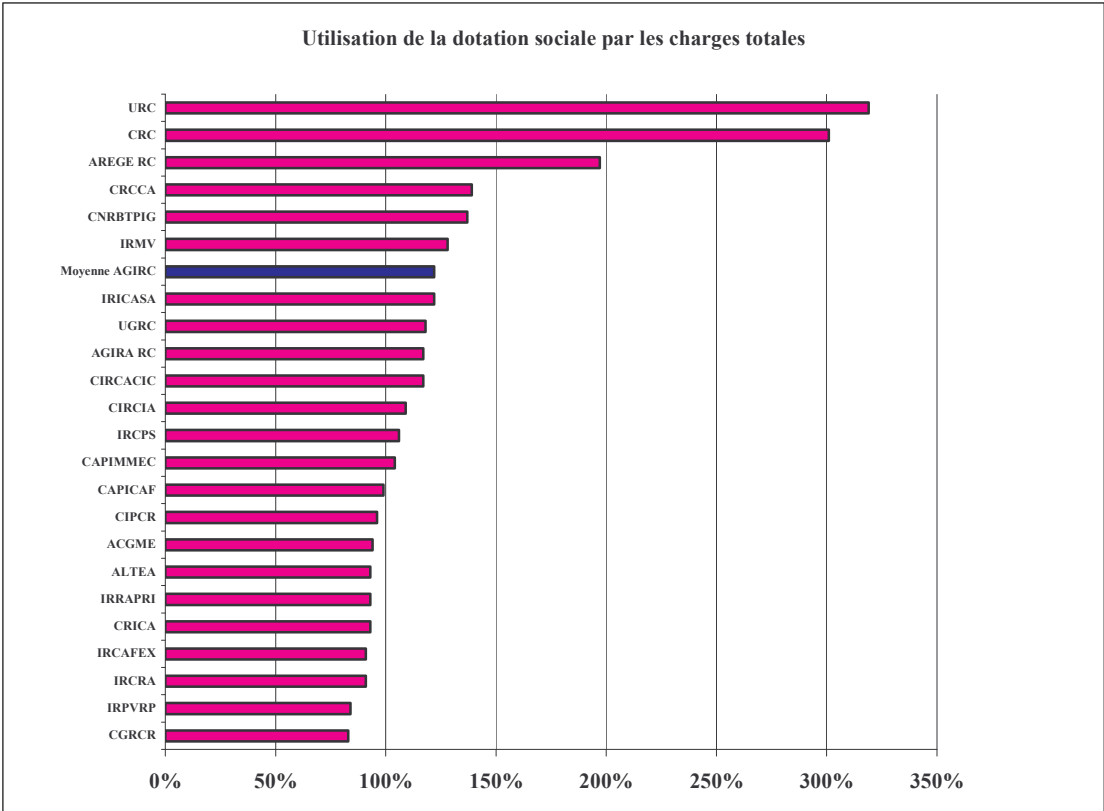
Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des charges liées à la quote-part des plus values des cessions qui sont affectées au fonds des opérations de retraite ou à la réserve sociale mutualisée évoquée précédemment.

Ainsi, les situations particulières de l'utilisation de la dotation sociale par les charges totales de l'URC (319%), de la CRC (301%) et de l'AREGE RC (197%) s'expliquent de la façon suivante :

- pour l'URC, charges exceptionnelles de 10 M€,
- pour la CRC, les charges financières et d'exploitation s'élèvent à 9,5 M€ pour une dotation de 3,2 M€,
- pour l'AREGE RC les charges d'exploitation et les charges exceptionnelles s'élèvent à 2 M€ pour une dotation de 1M€.

Il est à noter que les produits financiers et les produits exceptionnels pour deux institutions permettent de couvrir une grande part de ces charges comme le montre le 3<sup>ème</sup> schéma sur l'utilisation des ressources totales par les charges totales : URC 65 %, CRC 94 %. Seule AREGE-RC, 113 %, utilise effectivement une partie de ses réserves.





### 1.3 Les disponibilités dégagées par les institutions

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités dégagées par les institutions à long terme.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ ou - les comptes de liaisons entre fonds).

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	2007
Réserve d'action sociale au 01/01	417 665 531
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	
Résultat de l'exercice	43 924 822
<b>Réserves au 31/12</b>	<b>461 590 353</b>
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	137 904 312
<b>Disponibilités à long terme en mois de charges</b>	<b>13,81</b>

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 13,81 mois de charges, soit un an et deux mois.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 11,5 M€ pour le régime, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2006.

Les disponibilités s'élevaient à 126,4 M€ en 2006 (€ constants), soit 13,94 mois de charges. Le montant des disponibilités augmente mais le rapport mois/charges totales reste constant.

Il apparaît que 14 institutions, soit 61 % d'entre elles, ont des disponibilités à long terme au-delà de la moyenne du régime. L'analyse institution par institution sera étudiée dans la troisième partie du rapport. Parmi les neuf institutions qui ont des disponibilités inférieures au niveau moyen du régime, deux présentent des disponibilités négatives (CNRBTPIG et CIPCR). Cette situation s'explique par un montant de dettes supérieur à l'activité des placements et aux créances de l'institution. Toutefois, certaines dettes sont à très long terme et d'autres moyens de recouvrement de ces dettes peuvent être mobilisés à leur date d'échéance.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à payer mais qui n'ont pas été versées dans l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan comme indiqué dans le point 1.4. Elles viendront en complément des dettes du régime donc en déduction des disponibilités.

## 1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et qui ne sont pas enregistrées en charges à payer,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, à des investissements futurs dans les EHPAD.

	EXERCICE 2007
<b>Engagements donnés</b>	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	3 927 109
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	14 963 738
Autres	8 453 284
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>27 344 131</b>
<b>Engagements en matière de pensions</b>	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS</b>	
<b>Engagements reçus</b>	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	
<b>Engagements réciproques</b>	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres	800 868
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>800 868</b>

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » et ceux compris dans la catégorie « autres » à savoir **23,4 M€** en 2007. Ces engagements augmentent de 20% par rapport à 2006.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient tenir compte de ces **23,4 M€** d'engagements hors bilan. Dans ce cas les disponibilités à long terme se situeraient à **114,5 M€**, soit 11,47 mois en équivalent mois/charges totales.

## 1.5 La réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 sur le résultat exceptionnel. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération (cf annexe 3) qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée (cf tableau ci-dessous).

Au 31 décembre 2007, cette réserve s'élève à **11,4 M€** :

<i>Exercice 2007</i>	RESERVE SOCIALE MUTUALISEE
<b>Réserve au 1er janvier de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Mouvements de périmètre</b>	
<b>Apports divers</b>	<b>3 568 136</b>
Intégrations	
Régularisations	3 568 136
Autres mouvements	
<b>Prélèvements divers</b>	
Régularisations	
Autres mouvements	
<b>Variation de la réserve sociale mutualisée</b>	
<b>Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>3 568 136</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	
Excédent	
Déficit	
<b>Affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>7 839 326</b>
<b>Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>11 407 462</b>

Les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Agirc en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2012) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

En outre, les instances ont souligné la nécessité de privilégier les efforts sur le parc existant pendant les deux premières années du plan (2008-2009) et ont différé, au terme des négociations paritaires de 2008, l'étude de nouveaux projets d'investissements en propriété.



Analyse détaillée des  
principales charges  
et ressources du  
fonds social





## **Les principales charges et ressources du fonds social**

	2007	2006 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	<b>34,6 M€</b>	<b>20,2 M€</b>
➤ Résultat exceptionnel	<b>-0,8 M€</b>	<b>-1 M€</b>
➤ Résultat d'exploitation	<b>10,3 M€</b>	<b>9,1 M€</b>
➤ Résultat du fonds social	<b>43,9 M€</b>	<b>28,1 M€</b>

**Le résultat excédentaire 2007 viendra alimenter la réserve action sociale 2008**



## 2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

### 2.1 Le résultat financier

	2007	2006 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	414 530	312 588
Revenus des titres de participation dans les SCI	24 352 428	12 421 463
Prêts	601 388	488 981
Activité de placement et placement liquidités	10 293 576	8 448 453
Divers	1 423 259	1 088 846
Reprise sur dépréciation et provisions	658 042	2 244 517
Autres produits financiers	7 141 526	5 693 653
<b>Total produits financiers</b>	<b>44 884 749</b>	<b>30 698 501</b>
Immobilisations de placement hors prêts	5 443 942	51 242
Activité de placement et placement de liquidités	123 690	363 683
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	1 833	2 279
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	240 854
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	2 678 771	6 105 232
Dotations dépréciations et provisions	549 728	1 189 927
Divers	1 472 267	2 541 045
<b>Total charges financières</b>	<b>10 270 231</b>	<b>10 494 263</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>34 614 518</b>	<b>20 204 239</b>

Le résultat financier des 23 institutions est formé principalement par les produits réalisés sur les revenus des titres de participation dans les SCI (établissements de vacances et d'accueil des personnes âgées) et de l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 77 % des produits financiers réalisés en 2007.

Le résultat financier est excédentaire de 34,6 M€ en 2007.

Les charges financières sont principalement constituées des résultats déficitaires des SCI et de la prise en compte des dépréciations des immobilisations financières c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI.

Les produits financiers sont en hausse de 46 % par rapport à 2006 alors que les charges financières sont constantes. Ainsi, le résultat financier est en hausse de 71 % par rapport à 2006.

## 2.2 Le résultat exceptionnel

	2007	2006 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 981 888	2 090 107
Produits exceptionnels sur opération en capital	16 275 040	838 597
Produits de cessions immobilisations corporelles	9 662 779	628 794
Produits de cession immobilisations financières	4 434 847	716 481
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	214 109	1 704 739
<b>Total produits exceptionnelles</b>	<b>18 471 037</b>	<b>5 978 718</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 666 104	1 652 114
Charges exceptionnelles sur opération en capital	2 066 344	2 053 937
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions	2 157 778	10 415
<b>Quote part des plus values de cessions transférées à RS mutualisée</b>	<b>6 735 320</b>	<b>1 243 223</b>
<b>Quote part des plus values de cessions transférées aux fonds des opérations de retraite</b>	<b>6 681 403</b>	<b>2 054 609</b>
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>19 306 949</b>	<b>7 014 298</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-835 912</b>	<b>-1 035 579</b>

En 2007, le résultat exceptionnel est déficitaire de **0,8 M€**.

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Les produits des cessions sont comptabilisés dans les produits exceptionnels dans le poste « produits sur opération en capital ». Ils sont de 16 M€ en 2007.

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Ces charges, en 2007, sont de **13,4 M€**, en hausse par rapport à 2006 du fait d'un grand nombre de cessions. La somme transférée à la réserve mutualisée s'élève à **6,7 M€**. Les principales cessions de l'exercice sont les suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2007
CIPCR	Le Barmassa à Villefranche sur mer (06)	579 273
URC	Le Ben Quiado à Grasse (06)	5 230 694
IRMV	Le Gallia à Cannes (06) et Héraclès à Saint Tropez (83)	320 138
AREGE	Les bastidons et les coteaux à Sainte Maxime (83)	209 877
IRICASA	La Louvée à Combloux (74)	227 966

## 2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, c'est-à-dire le « cœur de métier ».

On y trouve donc les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

	2007	2006 € constants
<b>Dotation d'action sociale</b>	<b>97 978 719</b>	<b>97 337 133</b>
Autres produits d'exploitation	735 155	1 098 488
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	879 759	606 072
Reprises sur amortissements droits de réservation	72 413	0
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	726 666	260 325
Transfert de charges d'exploitation	204 605	1 023 771
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>100 597 317</b>	<b>100 325 788</b>
<b>Interventions sociales</b>	<b>64 502 197</b>	<b>50 630 811</b>
Actions mutualisées	7 254 340	
Aides individuelles	34 305 531	
Interventions collectives	15 524 695	
Actions de service	7 417 631	
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>25 776 052</b>	<b>40 615 862</b>
Sous traitance intra groupe	17 579 294	33 025 789
Services extérieurs	998 383	2 102 858
Impôts taxes et versements assimilés	65 833	66 818
Charge de personnel	19 955	-27 071
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	1 490 581	1 419 985
Dotation aux amortissements des droits de réservation	3 810 737	2 801 963
Dépréciations des droits de réservation (en cours)	1 136 622	984 842
Autres charges de gestion courante	674 647	240 678
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>90 278 249</b>	<b>91 246 673</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10 319 068</b>	<b>9 079 115</b>

Le résultat d'exploitation est excédentaire de **10,3 M€** en 2007. Il viendra donc alimenter la réserve d'action sociale.

En 2007, les postes « actions mutualisées », « aides individuelles », « interventions collectives » et « actions de service » formant les « interventions sociales » ont été scindés en 4 comptes différents du compte de résultat alors qu'ils n'en formaient qu'un en 2006. Cela a permis d'être plus précis sur les informations contenues dans ces différents postes.

Les interventions sociales mentionnées ci-dessus seront étudiées dans le détail dans le point 3. Toutefois, il est à noter leur forte augmentation en 2007 par rapport à 2006. En effet, à la demande des instances, il a été retenu qu'à partir de 2007, les charges de personnel soient comptabilisées dans les charges des postes d'interventions sociales auxquels elles sont rattachées. Ainsi, les charges du personnel dédié aux actions mutualisées sont comptabilisées dans le compte 603110 actions mutualisées.

Les charges de gestion courante comprennent alors toutes les charges de fonctionnement de l'action sociale et les charges de personnel qui ne sont pas rattachées aux interventions sociales c'est à dire le pilotage, le management et les fonctions centrales ainsi que les charges liées aux commissions sociales.

Le poste interventions sociales a donc **augmenté de 27 %** alors que dans le même temps le poste charges de gestion courante a **diminué de 36 %**.

Une analyse détaillée des charges de personnel sera proposée dans le point 3.5.2 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale dans les différents champs du social, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service.

**Les droits réservataires** acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées et financés dans l'exercice sont comptabilisés en dotations aux amortissements des droits réservataires ou en dépréciations des droits réservataires. Ils feront l'objet d'une étude particulière au point 3.4 du rapport.



## Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

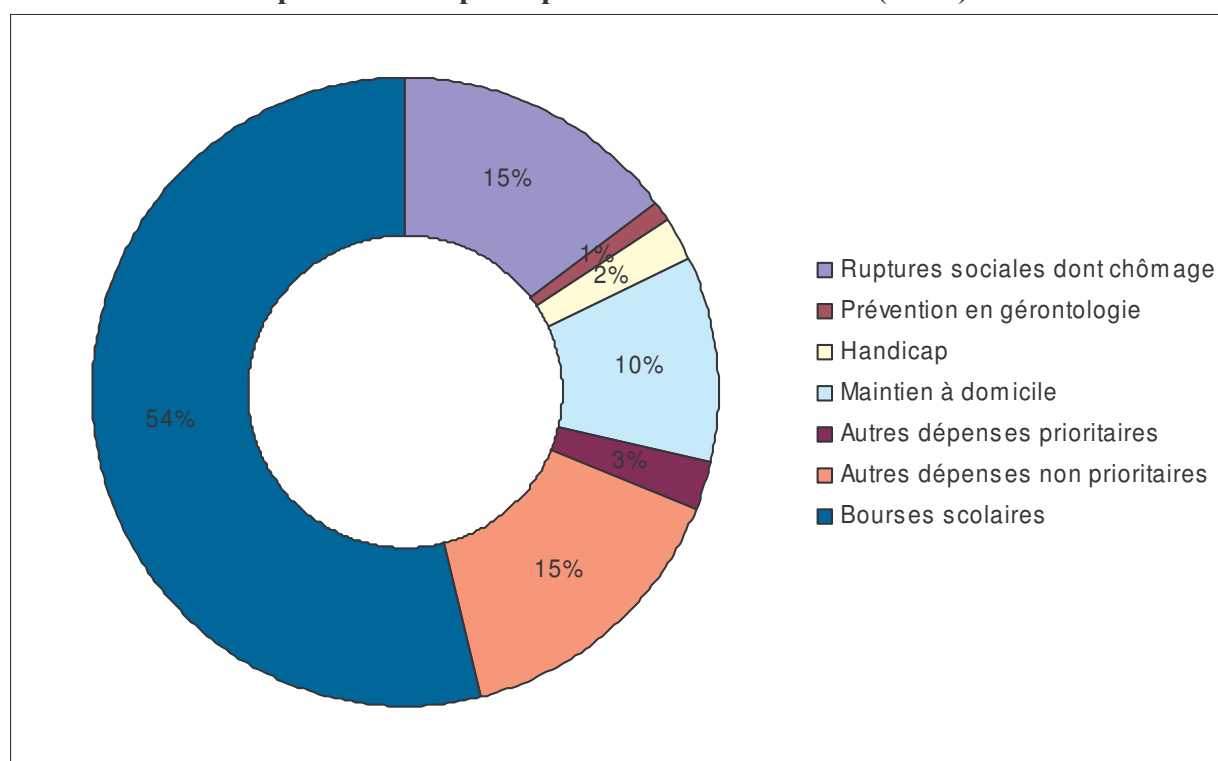




## Les principales dépenses du fonds social

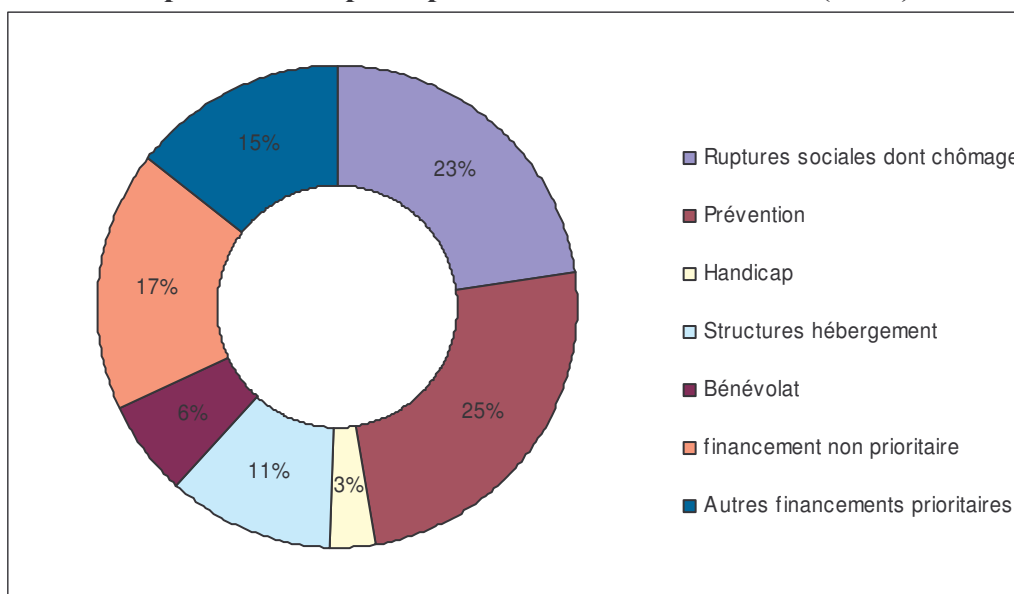
	2007	2006 <i>€ constants</i>
<b>Aides financières individuelles</b> - 18 % par rapport à 2006	<b>31,4 M€</b>	<b>38,4 M€</b>
<b>31 % d'aides prioritaires</b> dont :	<b>9,8 M€</b>	<b>12,9 M€</b>
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	5,7 M€	8,5 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,1 M€	4,4 M€
<b>69 % d'aides non prioritaires</b> dont :	<b>21,6 M€</b>	<b>25,5 M€</b>
Bourses scolaires (- 21 % par rapport à 2006)	16,8 M€	21,4 M€
Autres	4,8 M€	4,1 M€

**Répartition des principales aides individuelles (en %)**



	<b>2007</b>	<b>2006</b> <i>€ constants</i>
<b>Financement collectif</b> <b>+ 33 % par rapport à 2006</b>	<b>16,2 M€</b>	<b>12,2 M€</b>
dont 83 % de financements prioritaires	<b>13,4 M€</b>	<b>10,6 M€</b>

**Répartition des principaux financements collectifs (en %)**

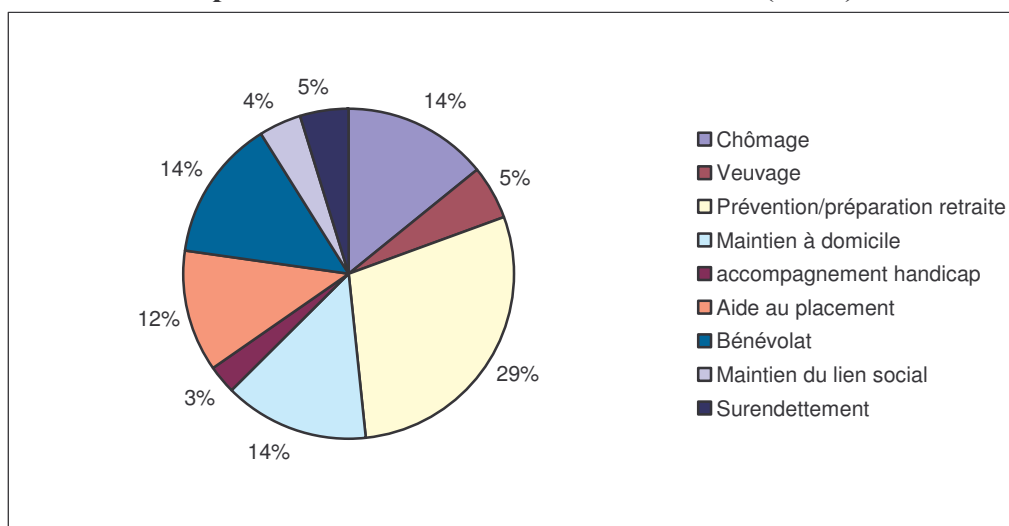


<b>Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées</b>	<b>5 M€</b>
<b>dont :</b>	
subventions	4,2 M€
prêts	0,8 M€
<b>Nombre de places souscrites en 2007</b>	<b>408</b>
dont 343 dans des EHPAD + 162 % par rapport à 2006	
<b>Le nombre de places total au 31/12/07</b> déduction faite des 65 droits réservataires échus en 2007	<b>6 973</b>
<b>Financement des places en accueil de jours</b>	<b>3 300 jours</b>

**Le fonctionnement de l'action sociale  
(charges de personnel et de fonctionnement) :**

<b>Charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>38,8 M€</b>
dont actions de service (ECO)	12,5 M€
dont Pilotage, Management et fonctions centrales	10,7 M€
dont Commissions sociales	1,2 M€
 <b>Salariés en ETP</b>	 <b>346,46</b>
dont ETP des Actions de service	112,15
dont ETP du Pilotage/Management/Fonctions centrales	96,33
dont ETP pour les commissions sociales	9,55

**Répartition des ETP des actions de service (en %)**





### 3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

En 2007, à la demande des instances il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées avec les charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées. Ainsi, les charges du personnel dédié aux actions mutualisées sont comptabilisées dans le compte 603110 actions mutualisées et ainsi de suite. La catégorie « actions de service » a donc été ajoutée aux interventions sociales, ce qui n'était pas le cas en 2006.

Les dépenses d'action sociale sont comptabilisées, dans un premier temps, dans les comptes individuels des institutions (comptes 603110, 603120, 603130 et 603140) pour leur montant global, y compris les charges de personnel, puis détaillées, dans un second temps, dans les « états différés » (états statistiques) distinguant les charges de personnel des autres charges. Cette méthode permet de procéder à des contrôles de cohérence entre les informations comptables et les informations statistiques.

Ces contrôles de cohérence ont été renforcés en 2007. En effet, le compte correspondant à une catégorie de dépenses (par exemple 603110 actions mutualisées) est automatiquement reporté dans l'état différé correspondant. Toutefois, un décalage persiste encore du fait de modifications apportées par deux institutions (CRICA et CIRCACIC) :

	Montants en comptabilité	Montants dans les états différés	Ecart
<b>Actions mutualisées</b>	7 254 340	1 762 965	- 5 491 375
<b>Aides individuelles</b>	34 305 531	37 926 735	+ 3 621 204
<b>Financements collectifs</b>	15 524 695	17 394 869	+ 1 870 174
<b>Actions de service</b>	7 417 631	7 417 631	0
<b>TOTAL</b>	<b>64 502 197</b>	<b>64 502 200</b>	<b>3</b>

Les montants présentés dans les états différés sont très détaillés. Il est donc proposé en 2007 de retenir ces montants comme référence des dépenses d'action sociale de l'exercice, sachant que les modifications apportées par les deux institutions dans les états différés correspondent à des erreurs d'imputation dans les comptes individuels (permutation entre les actions mutualisées, aides individuelles et financements collectifs). De plus, la variation résulte de la ventilation entre les catégories, sans erreur sur le montant total des dépenses d'action sociale.

### 3.1 Les aides financières individuelles

**Le poste « aides individuelles », hors charges de personnel**, comprend toute aide financière directement versée à une personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") formalisée par une demande d'intervention sociale (pouvant être complétée par une analyse plus précise des besoins).

Le montant de ce poste en 2007 s'élève à **31,4 M€**. Cela correspond à une diminution de 18 % des dépenses par rapport à 2006.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante.

Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue toujours les cotisants aidés, des allocataires.

Libellé ligne	2007				2006				2007		2006	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total	% du total	Total	% du total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Montants	aides indiv.	Montants	aides indiv.
Aides financières individuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
<b>PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>2 611</b>	<b>3 005 933</b>	<b>4 672</b>	<b>2 716 125</b>	<b>3 857</b>	<b>4 422 837</b>	<b>8 411</b>	<b>4 121 130</b>	<b>5 722 058</b>	<b>18,25%</b>	<b>8 543 968</b>	<b>22,25%</b>
<b>Rupture sociale</b>	<b>1 771</b>	<b>2 565 289</b>	<b>1 915</b>	<b>2 047 565</b>	<b>2 880</b>	<b>3 850 419</b>	<b>2 295</b>	<b>2 476 752</b>	4 612 854	14,71%	6 327 171	16,48%
Veuve/ Orphelin / Concubin lié au décès	71	73 421	878	1 119 312	80	93 877	976	1 164 108	1 192 733	3,80%	1 257 985	3,28%
Autres : Logement / Déménagement	94	96 945	270	254 289	201	156 831	374	289 390	351 234	1,12%	446 220	1,16%
Chômage	922	1 567 912	2	2 808	1 723	2 642 414	3	4 094	1 570 720	5,01%	2 646 508	6,89%
Entraide / Aide exceptionnelle / Urgences sociales	684	827 011	765	671 156	875	957 296	942	1 019 162	1 498 167	4,78%	1 976 458	5,15%
<b>Prévention en gérontologie</b>	<b>122</b>	<b>6 409</b>	<b>2 156</b>	<b>344 763</b>	<b>487</b>	<b>83 025</b>	<b>5 610</b>	<b>1 202 337</b>	351 172	1,12%	1 285 361	3,35%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	0	0	1 775	236 199	5	3 857	2 103	346 158	236 199	0,75%	350 015	0,91%
Action d'information / Formation préventive	0	0	381	108 564	26	1 240	2 862	532 844	108 564	0,35%	534 084	1,39%
Préparation à la retraite	122	6 409	0	0	456	77 928	645	323 335	6 409	0,02%	401 263	1,05%
<b>Accompagner le handicap</b>	<b>718</b>	<b>434 235</b>	<b>519</b>	<b>318 675</b>	<b>490</b>	<b>489 393</b>	<b>479</b>	<b>411 088</b>	752 910	2,40%	900 482	2,35%
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	165	212 609	200	189 707	382	394 036	290	253 383	402 316	1,28%	647 419	1,69%
Vacances personnes handicapées	108	86 261	60	45 533	108	93 173	174	155 069	131 794	0,42%	248 242	0,65%
Structure d'accueil personnes handicapées	445	135 365	246	80 142	1	2 184	0	0	215 507	0,69%	2 184	0,01%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	0	0	13	3 293	0	0	15	2 637	3 293	0,01%	2 637	0,01%
<b>Maintien du lien social</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82</b>	<b>5 122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>30 953</b>	5 122	0,02%	30 953	0,08%
Activités de maintien du lien social	0	0	82	5 122	0	0	27	30 953	5 122	0,02%	30 953	0,08%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>118</b>	<b>105 351</b>	<b>8 813</b>	<b>3 934 542</b>	<b>69</b>	<b>86 472</b>	<b>9 404</b>	<b>4 293 941</b>	<b>4 039 893</b>	<b>12,88%</b>	<b>4 380 413</b>	<b>11,41%</b>
<b>Maintien à domicile</b>	<b>110</b>	<b>100 509</b>	<b>8 173</b>	<b>3 118 177</b>	<b>69</b>	<b>86 472</b>	<b>8 799</b>	<b>3 395 008</b>	3 218 686	10,26%	3 481 479	9,07%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	5	2 646	4 010	1 052 753	7	8 997	4 350	1 111 005	1 055 399	3,37%	1 120 002	2,92%
Chauffage	0	0	1 131	567 635	1	1 015	1 313	666 442	567 635	1,81%	667 457	1,74%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	23	41 887	301	266 030	37	45 423	910	638 076	307 917	0,98%	683 499	1,78%
Téléalarme	2	160	817	121 790	0	0	1 304	332 321	121 950	0,39%	332 321	0,87%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	11	6 830	1 474	878 876	19	20 481	706	513 609	885 706	2,82%	534 090	1,39%
Autres MAD	69	48 986	440	231 093	5	10 556	214	133 555	280 079	0,89%	144 111	0,38%
<b>Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées</b>	<b>4</b>	<b>4 122</b>	<b>581</b>	<b>768 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>551</b>	<b>803 493</b>	772 263	2,46%	803 493	2,09%
Hébergement permanent en EHPAD	2	2 196	537	731 422	0	0	505	715 884	733 618	2,34%	715 884	1,86%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	2	1 926	44	36 719	0	0	46	87 610	38 645	0,12%	87 610	0,23%
<b>Aide aux aidants</b>	<b>4</b>	<b>720</b>	<b>59</b>	<b>48 224</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>95 440</b>	48 944	0,16%	95 440	0,25%
Actions en faveur des aidants	4	720	59	48 224	0	0	54	95 440	48 944	0,16%	95 440	0,25%
<b>AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES</b>	<b>20 223</b>	<b>17 527 671</b>	<b>6 876</b>	<b>4 068 533</b>	<b>28 304</b>	<b>20 197 305</b>	<b>11 662</b>	<b>5 271 901</b>	<b>21 596 204</b>	<b>68,87%</b>	<b>25 469 206</b>	<b>66,34%</b>
<b>Aides à scolarité / Etudes / apprentissage</b>	<b>15 523</b>	<b>14 403 660</b>	<b>2 328</b>	<b>2 434 051</b>	<b>24 085</b>	<b>18 930 638</b>	<b>2 603</b>	<b>2 478 588</b>	16 837 711	53,69%	21 409 227	55,76%
Bourses	15 502	14 373 880	2 281	2 384 574	24 013	18 876 601	2 551	2 436 588	16 758 454	53,44%	21 313 188	55,51%
Aide scolarité des orphelins	21	29 780	47	49 477	72	54 038	53	42 001	79 257	0,25%	96 038	0,25%
<b>Autres dépenses non prioritaires</b>	<b>306</b>	<b>321 764</b>	<b>1 820</b>	<b>1 360 773</b>	<b>3 630</b>	<b>535 143</b>	<b>6 599</b>	<b>2 151 113</b>	1 682 537	5,37%	2 686 255	7,00%
Vacances	28	8 884	42	19 848	3 344	249 162	4 317	469 518	28 732	0,09%	718 680	1,87%
Obsèques (hors ruptures sociales)	27	31 989	364	314 941	21	23 065	426	384 917	346 930	1,11%	407 982	1,06%
Aides évènementielles	0	0	609	48 159	0	0	828	84 889	48 159	0,15%	84 889	0,22%
Aides soins santé / Cotisation mutuelle / Cures	98	59 250	441	248 121	150	117 856	589	319 078	307 371	0,98%	436 934	1,14%
Surendettement	11	13 625	8	8 207	10	9 496	25	18 249	21 832	0,07%	27 745	0,07%
Hébergement pour valides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Activités culturelles, activités sociales	0	0	16	4 000	0	0	17	4 314	4 000	0,01%	4 314	0,01%
Prix / Innovation sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Autres dépenses non prioritaires	142	208 016	340	717 497	104	135 563	396	870 148	925 513	2,95%	1 005 712	2,62%
<b>Prêts</b>	<b>4 394</b>	<b>2 802 247</b>	<b>2 728</b>	<b>273 709</b>	<b>590</b>	<b>731 525</b>	<b>2 460</b>	<b>642 200</b>	3 075 956	9,81%	1 373 724	3,58%
Contentieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Impayés	45	39 315	61	38 097	70	53 972	52	39 220	77 412	0,25%	93 191	0,24%
Bonification	4 349	2 762 932	2 578	201 819	498	670 371	2 409	602 980	2 964 751	9,45%	1 273 351	3,32%
Prise de garantie	0	0	89	33 793	21	7 182	0	0	33 793	0,11%	7 182	0,02%
<b>TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES</b>	<b>22 952</b>	<b>20 638 955</b>	<b>20 361</b>	<b>10 719 200</b>	<b>32 230</b>	<b>24 706 614</b>	<b>29 478</b>	<b>13 686 973</b>	<b>31 358 155</b>	<b>100,00%</b>	<b>38 393 587</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cots + allocs)</b>			<b>43 313</b>	<b>31 358 155</b>			<b>61 708</b>	<b>38 393 587</b>				
<b>Charges de personnel</b>				<b>6 568 580</b>				<b>0</b>				
<b>Nombre équivalents temps plein</b>			<b>0</b>				<b>0</b>					
<b>TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)</b>				<b>37 926 735</b>				<b>0</b>				

- ✚ **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **69 % des aides individuelles** et représentent **21,6 M€**. Elles comprennent :
  - les bourses scolaires (tous types) : 78 %,
  - charges liées aux prêts (contentieux, impayés, bonification...) prises en charge par le fonds social : 14%,
  - les aides aux vacances représentent un montant total de 28 732 € contre 718 680 € en 2006.

### **Les bourses scolaires**

Le montant total des bourses attribuées est de **16,8 M€** en 2007. Il était de 21,4 M€ en 2006. Il est en **diminution de 21 %**.

Le nombre total de bourses attribuées est de 17 851, il est en **diminution de 33 %** par rapport à 2006 (8 837 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses est de 942 € :

- 927 € pour les bourses cotisants,
- 1 045 € pour les bourses allocataires.

L'aide à la scolarité des orphelins correspond à 79 257 € pour 68 bourses, soit un montant moyen de 1 165 €.

### **Autres aides non prioritaires**

Elles représentent **4,8 M€** dont 3,1 M€ consacrés aux charges liées aux prêts comptabilisées sur le fonds social : impayés pour 77 412 € et bonification de prêts pour 3 M€.

Les dépenses liées aux prêts sont en forte augmentation 121 %, passant de 1,4 M€ à 3,1 M€.



- ✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en deux :
  - prévention de la perte d'autonomie,
  - accompagnement de la perte d'autonomie.

Elles représentent **9,8 M€** et **31 % des aides individuelles totales**. Elles sont en **baisse de 25%** par rapport à 2006.

### La prévention de la perte d'autonomie

Elle représente **18 %** des aides individuelles totales, soit **5,7 M€, en baisse de 33 %** par rapport à 2006. Le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**4,6 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossier « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

### L'accompagnement de la perte d'autonomie

Ce poste représente **4,1 M€** et **13 % des aides individuelles totales**. Il est en **baisse de 9 %** par rapport à 2006.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile pour **3,2 M€** (dont 2,3 M€ pour l'aide à domicile, l'amélioration de l'habitat, la garde à domicile et dont 0,6 M€ pour l'aide traditionnellement appelée « chauffage »).

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 6,6 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

## **3.2 Les financements collectifs**

- ✚ **Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel**, recouvre les sommes versées à des organismes avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et pour le financement du patrimoine (réhabilitation, création) hors vacances à partir de 2006.

Le montant des financements collectifs s'élève à **16,2 M€** en 2006. Il est en **hausse de 33 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau ci-après, est la même que pour les aides financières individuelles :

- Prévenir la perte d'autonomie,
- Accompagner la perte d'autonomie,
- Bénévolat,
- Financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du champ prioritaire représentent **83 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements vient en premier la prévention de la perte d'autonomie pour 55 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 21 %, avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées 11 %.

La prévention en gérontologie et la situation de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 7,7 M€ (4 et 3,7 M€).

La prévention en gérontologie comprend le financement des centres de prévention au nombre de 9 en 2007, les actions d'information sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite. La progression de ce poste est importante, **+ 43% par rapport à 2006**.

Les situations de rupture sociale (+ 31 % en 2007) concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté (y compris le partenariat avec l'APEC).

L'accompagnement de la perte d'autonomie concerne le soutien aux organismes extérieurs dans le domaine du maintien à domicile pour un montant de 1,3 M€, en hausse de 160 % par rapport à 2006 et les subventions allouées aux structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 1,8M€, en baisse de 36 % par rapport à 2006.

Cette deuxième rubrique concerne les subventions allouées aux établissements du parc propriété (pour travaux par exemple) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (ces dernières étant comptabilisées en dotations aux amortissements et en dépréciations d'immobilisations incorporelles comme indiqué au point 3.4).

 **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 1,2 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Ligne	Exercice		% du total des financements collectifs 2007	% du total des financements collectifs 2006
	2007	2006		
<b>Financement collectif</b>				
<b>PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>8 952 778</b>	<b>6 464 017</b>	<b>55,11</b>	<b>52,93</b>
<b>Rupture sociale</b>	<b>3 677 370</b>	<b>2 777 340</b>	<b>22,64</b>	<b>22,74</b>
Veuvage / Orphelin / Concubin lié au décès	107 097	65 516	0,66	0,54
Chômage	3 570 273	2 711 824	21,98	22,21
<b>Prévention en gérontologie</b>	<b>4 021 736</b>	<b>2 779 151</b>	<b>24,76</b>	<b>22,76</b>
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	2 330 988	1 537 550	14,35	12,59
Action d'information / Formation préventive	681 750	624 168	4,20	5,11
Préparation à la retraite	785 364	547 087	4,83	4,48
Action de recherche et/ou innovation	223 634	70 346	1,38	0,58
<b>Accompagner le handicap</b>	<b>504 294</b>	<b>242 472</b>	<b>3,10</b>	<b>1,99</b>
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	54 093	65 666	0,33	0,54
Vacances personnes handicapées	12 783	20 149	0,08	0,16
Structure d'accueil personnes handicapées	150 867	135 934	0,93	1,11
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	286 551	20 723	1,76	0,17
<b>Maintien du lien social</b>	<b>749 378</b>	<b>665 053</b>	<b>4,61</b>	<b>5,45</b>
Activités de maintien du lien social	749 378	665 053	4,61	5,45
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>3 437 255</b>	<b>3 370 691</b>	<b>21,16</b>	<b>27,60</b>
<b>Maintien à domicile</b>	<b>1 271 796</b>	<b>478 928</b>	<b>7,83</b>	<b>3,92</b>
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	457 675	331 453	2,82	2,71
Téléalarme	198 994	87 918	1,22	0,72
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	118 503	7 613	0,73	0,06
Autres MAD	496 624	51 944	3,06	0,43
<b>Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées</b>	<b>1 817 956</b>	<b>2 835 211</b>	<b>11,19</b>	<b>23,22</b>
Hébergement permanent en EHPAD	1 788 659	2 760 730	11,01	22,61
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	29 297	74 481	0,18	0,61
<b>Aide aux aidants</b>	<b>347 503</b>	<b>56 553</b>	<b>2,14</b>	<b>0,46</b>
Actions en faveur des aidants	347 503	56 553	2,14	0,46
<b>BENEVOLAT</b>	<b>1 046 102</b>	<b>774 858</b>	<b>6,44</b>	<b>6,34</b>
<b>FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE</b>	<b>2 808 706</b>	<b>1 602 868</b>	<b>17,29</b>	<b>13,12</b>
Autre bénévolat	60 093	271 862	0,37	2,23
Vacances	663 632	63 094	4,09	0,52
Activités culturelles, activités sociales	622 607	825 531	3,83	6,76
Prix / Innovation sociale	994 468	56 073	6,12	0,46
Autres dépenses non prioritaires	467 906	386 308	2,88	3,16
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)</b>	<b>16 244 841</b>	<b>12 212 434</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
Nombre d'équivalents temps plein	0	0		
Charges de personnel	1 150 028	0		
<b>TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)</b>	<b>17 394 869</b>	<b>0</b>		

### 3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit d'une partie ou de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. Elles peuvent prétendre à un financement mutualisé total ou partiel. La liste des actions mutualisées est limitative. En 2007 une partie des actions est indiquée ci-dessous pour un montant de 54 228 €.

	Exercice
Libellé ligne	2007
Actions mutualisées	0
<b>Actions inter institutions (hors charges de personnel)</b>	<b>54 228</b>
Transport accompagné	49 575
Aidants	4 653
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 708 737</b>
<b>Total (actions mutualisées et charges de personnel)</b>	<b>1 762 965</b>

Les autres actions mutualisées concernent la BDS, les droits réservataires, la procédure financement des EHPAD, le pilotage des propriétés. Elles sont constituées uniquement de dépenses en terme de charges de personnel donc toutes incluses dans la ligne charges de personnel du tableau.

Ces charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 1,7M€ seront détaillées au point 3.5 du rapport.

### 3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions versés dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne nous permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense les places validées dans l'année par les instances des institutions, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué ci-dessus,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution d'une convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique ont 99 % de chance de faire l'objet d'une convention et d'être enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2007, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions versées en 2007** s'élève à **4,2 M€**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement. Ce montant est en **hausse de 18 %** par rapport à 2006.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2%. Le montant des **prêts** octroyés en 2007 s'élève à **0,8 M€**. Six institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de **5 M€**.

D'après l'étude statistique, il apparaît que 84 % des sommes sont consacrées à l'acquisition de places dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et 16% dans des établissements pour les personnes handicapées.

Enfin, l'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2007 pour financer **343 places en EHPAD**, + **162%** par rapport à 2006, et **65 places en établissements pour personnes handicapées**, + **55%** par rapport à 2006.

Selon la base de données sociales, le stock des droits réservataires est de **6 973** au 31/12/07, sachant que dans l'année, 65 droits sont arrivés à échéance, donc déduits du stock.

Il est à noter qu'en 2007, les institutions Agirc ont consacré **499 368 €** environ au financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de 3 300 jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants et multiplié par 7 par rapport à 2006.

### **3.5 Le fonctionnement de l'action sociale**

L'analyse de ces postes se fait à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions d'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603110 actions mutualisées, 603120 aides individuelles, 603130 interventions collectives, 603140 actions de service).

#### **3.5.1 Les effectifs**

En premier lieu, il a été demandé aux directions de l'action sociale d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour. Cela conduit à la répartition ci-après.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2007 se présente ainsi :

		ETP > 0,10
<b>Aides individuelles (1)</b>	Aides individuelles prioritaires	54,47
	Aides individuelles non prioritaires	25,9
<b>Actions de service (1)</b>	Chômage	15,85
	Veuvage	6,06
	Prévention/préparation retraite	32,34
	Maintien à domicile hors ASC	15,94
	Accompagnement handicap	3
	Aide au placement PA	13,41
	Bénévolat prioritaire	10,59
	Bénévolat non prioritaire	4,96
	Maintien du lien social (hors transport accompagné)	4,77
	Accompagnement surendettement	5,23
	<b>Investissement et financement collectif (1)</b>	Investist et financt collectif non prioritaire
Investist et financt collect handicap		2,72
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)		8,86
<b>Aides individuelles (1)</b>	Prêt	10,39
<b>Actions mutualisées (1)</b>	Evaluation	0,37
	Maintien à domicile ASC	0,61
	BDS	2,16
	Suivi droits réservataires	3,65
	Pilotage propriétés	5,76
	Transport accompagné (ex CDL)	2,29
	Procédure EHPAD	4,74
	Aide aux aidants	3,9
<b>Activités centrales (2)</b>	<b>Pilotage / Management / Fonctions centrales</b>	96,33
	<b>Commissions sociales</b>	9,55
<b>Total ETP à calculer</b>		<b>346,46</b>
<b>dont Activité Action Sociale (1)</b>		<b>240,58</b>
<b>dont Activités Centrales (2)</b>		<b>105,88</b>

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **23,48 ETP** correspondent à **7 %** des ETP totaux. Le nombre des ETP consacré à ces actions prioritaires a augmenté de **25 %** par rapport à 2006.

Dans les autres domaines prioritaires, il est à noter que **11,58 ETP**, soit **3 %**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **54,47 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **15,7 %** du total.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts individuels : **38,9 ETP**, soit **11,2 %**.

En 2007, **9,55 ETP** sont chargés de l'organisation et de la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...), de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **96,33 ETP**, soit **28 %** de l'effectif total.

Au total, les effectifs, hors actions de service, représentent **234,31 ETP**. Ils sont en hausse de 12% par rapport à 2006, car les ETP « management, pilotage et fonctions centrales » avaient été sous évalués en 2006 (+ 22,34 ETP en 2007).

Enfin, les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus :

- chômage,
- veuvage,
- prévention/préparation retraite,
- maintien à domicile,
- accompagnement handicap,
- aide au placement personnes âgées,
- bénévolat,
- maintien du lien social hors « Sortir Plus »,
- surendettement.

En 2007, les personnels en ETP dédiés à ces actions sont au nombre de **112,15** soit **32 %** des ETP totaux. Ils restent stables par rapport à 2006.

Au total, les effectifs de l'action sociale s'élèvent à **346,46 ETP**, la hausse de 26 ETP par rapport à 2006 est principalement liée à la sous-évaluation du poste management/pilotage/fonctions centrales en 2006 (+22,34 ETP en 2007).

### **3.5.2 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques**

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de services, correspondant à **240,58 ETP**, sont présentées dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».



Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales et restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

**Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 38,8 M€ et se répartit comme suit :**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>24,6 M€</b>	
Charges de personnel des interventions sociales	17,1 M€	70 %
Charges de personnel de gestion courante	7,5 M€	30 %
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>14 M€</b>	
<b>Frais spécifiques</b>	<b>0,2 M€</b>	

En 2006, les charges de personnel étaient équivalentes à celles de 2007.

Les charges de fonctionnement ont augmenté d'1 M€ et les frais spécifiques ont diminué de 0,1 M€.

Rapportée à la dotation sociale, la part des charges consacrée au fonctionnement des services (charges de personnel et de fonctionnement incluses dans la gestion courante) représente 22 % en 2007, contre 25 % en 2006.

## Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services

CUMUL-AGIRC	2007				
	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires	54,47	3 870 022	2 202 518		6 072 541
Aides individuelles non prioritaires	25,90	1 840 161	1 047 278		2 887 439
Chômage	15,85	1 126 122	640 902		1 767 024
Veuvage	6,06	430 555	245 039		675 594
Prévention/préparation retraite	32,34	2 297 715	1 307 682		3 605 397
Maintien à domicile hors ASC	15,94	1 132 516	644 541		1 777 057
Accompagnement handicap	3,00	213 146	121 306		334 452
Aide au placement PA	13,41	952 763	542 239		1 495 002
Bénévolat prioritaire	10,59	752 406	428 211		1 180 617
Bénévolat non prioritaire	4,96	352 402	200 560		552 961
Maintien du lien social (hors transport accompagné)	4,77	338 902	192 877		531 779
Accompagnement surendettement	5,23	371 585	211 477		583 062
Investist et financt collectif non prioritaire	2,61	185 437	105 537		290 974
Investist et financt collect handicap	2,72	193 252	109 984		303 237
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	8,86	629 491	358 258		987 749
Prêt	10,39	738 196	420 124		1 158 320
Evaluation	0,37	26 288	14 961		41 249
Maintien à domicile ASC	0,61	43 340	24 666		68 005
BDS	2,16	153 465	87 341		240 806
Suivi droits réservataires	3,65	259 328	147 589		406 917
Pilotage propriétés	5,76	409 240	232 908		642 149
Transport accompagné (ex CDL)	2,29	162 702	92 597		255 299
Procédure EHPAD	4,74	336 771	191 664		528 435
Aide aux aidants	3,90	277 090	157 698		434 788
Pilotage / Management / Fonctions centrales	96,33	6 844 121	3 895 146		10 739 267
Commissions sociales	9,55	678 515	386 158	181 887	1 246 560
<b>Total ETP à calculer</b>	<b>346,46</b>	<b>24 615 530</b>	<b>14 009 263</b>	<b>181 887</b>	<b>38 806 680</b>
Charges de personnel	24 615 530				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	14 009 263				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	181 887				



Les prêts individuels



## Les prêts individuels

### Sur le fonds technique

#### Prêts au logement en cours au 31/12/07 :

20 406 prêts	134 M€
Nombre de prêts accordés en 2007 : + 80 % par rapport à 2006	3 485
Montant total attribué	38,8 M€
Montant moyen du prêt - 21 % par rapport à 2006	11 132 €



## 4. Les prêts individuels

### 4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiel. Aucune institution n'y a eu recours en 2007.

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, les dépenses effectuées pour des prêts : **3M€**. Ce montant comprend principalement la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds technique pour **2,9 M€**, c'est-à-dire la prise en charge des intérêts.

### 4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds des opérations de retraite.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 4695/SOC du 18 juin 1996 et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 3,96 % (majoration de 0,15 point incluse). Il était de 4,16 % au 1<sup>er</sup> avril et de 4,60 % au 1<sup>er</sup> juillet et au 1<sup>er</sup> octobre.

	NOMBRE	MONTANT
<b>Prêts individuels au logement</b>		
<b>Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent</b>	<b>22 061</b>	<b>128 387 707</b>
Cotisants	21 011	124 517 672
Retraités	1 050	3 870 035
<b>Prêts accordés au cours de l'exercice</b>	<b>3 485</b>	<b>38 794 160</b>
Cotisants	3 190	36 698 634
Retraités	295	2 095 526
<b>Prêts remboursés au cours de l'exercice</b>	<b>5 140</b>	<b>33 251 223</b>
Cotisants	4 971	32 132 152
Retraités	169	1 119 071
<b>Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice</b>	<b>20 406</b>	<b>133 930 644</b>
Cotisants	19 230	129 084 154
Retraités	1 176	4 846 490
<b>Participants débiteurs</b>	<b>409</b>	<b>1 018 847</b>
Cotisants	376	964 817
Retraités	33	54 030

A fin 2006, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **128 M€**.

Il concerne **22 061 prêts en cours** : 95 % consentis à des actifs et 5 % à des allocataires.

Dans l'année, **3 485** nouveaux prêts ont été consentis : 92 % en faveur des actifs et 8 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires augmente par rapport à 2006 de 80 % (1 930 prêts en 2006). Plusieurs institutions ont externalisé la gestion de ces prêts auprès d'organismes conventionnés. Cette situation peut expliquer partiellement cette variation sur les deux exercices.

Le montant moyen du prêt est de 11 132 € en diminution de 21 % par rapport à 2006.

Le nombre de participants débiteurs représente 12 % des prêts accordés mais le montant des débits constitue moins de 1 % de l'encours total des prêts. Ces sommes sont donc couvertes par le prélèvement complémentaire (de 0,15 points depuis 2003) compris dans les taux consentis.

Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : 10,39 ETP y sont dédiés pour un montant **1,2 M€** (incluant les charges de fonctionnement). Le montant des charges de personnel gérant les prêts est en diminution de 17% par rapport à 2006. En effet, un certain nombre d'institutions ont opté pour la gestion externalisée de leurs prêts au logement. A ce jour ces charges restent affectées sur le fonds social.





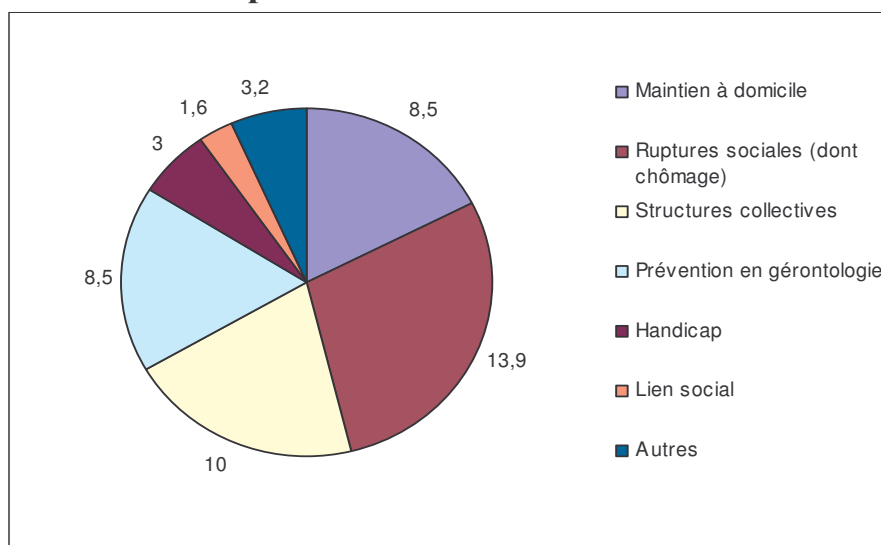
## Bilan des orientations sociales prioritaires



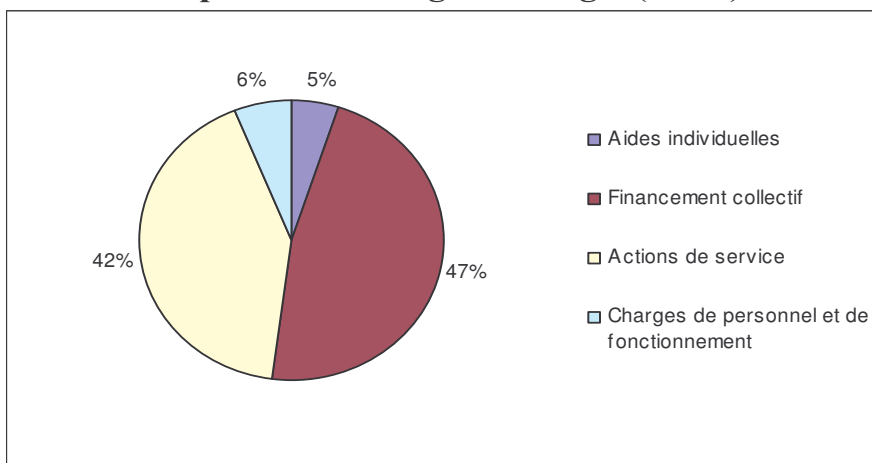
## Les orientations prioritaires

	2007	2006 <i>€ constants</i>
<b>Dépenses consacrées aux orientations prioritaires</b> (incluant les charges de personnel et les actions de service)	<b>48,8 M€</b>	<b>48,8 M€</b>
<b>% de la dotation sociale</b>	<b>50%</b>	<b>46%</b>
dont :		
Maintien à domicile	8,5 M€	7,3 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	13,9 M€	14,7 M€
Structures collectives	10 M€	10,5 M€
Prévention	8,5 M€	9,2 M€
Handicap	3 M€	3 M€
Lien social	1,6 M€	1,6 M€
Autres (bénévolat, aide aux aidants)	3,2 M€	2,5 M€

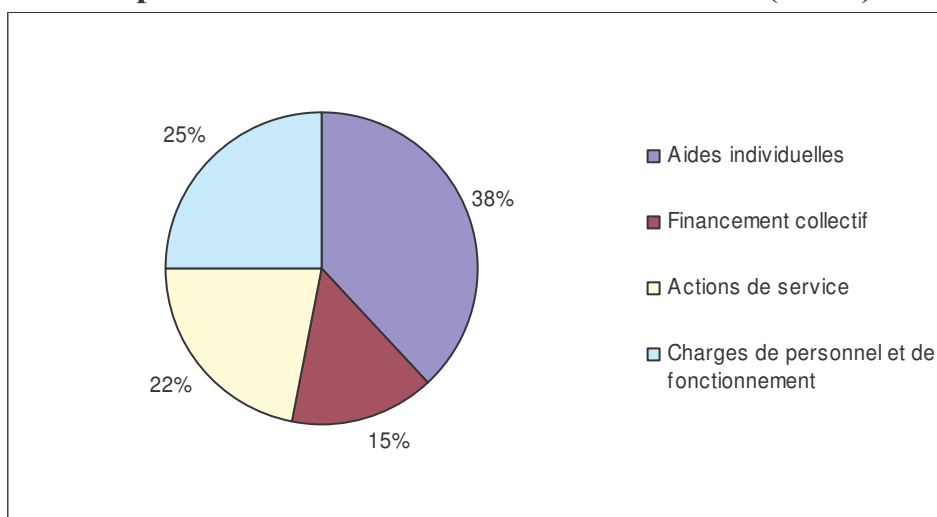
### Répartition en millions d'euros



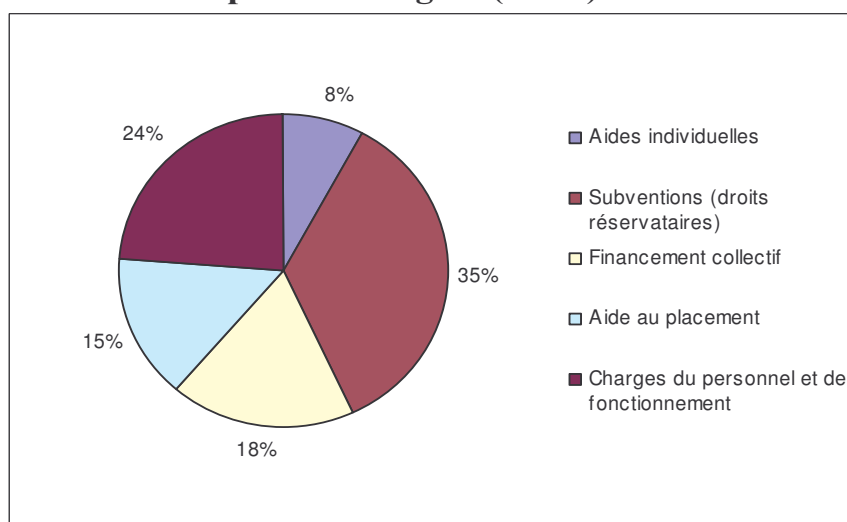
### La prévention en gérontologie (en %)



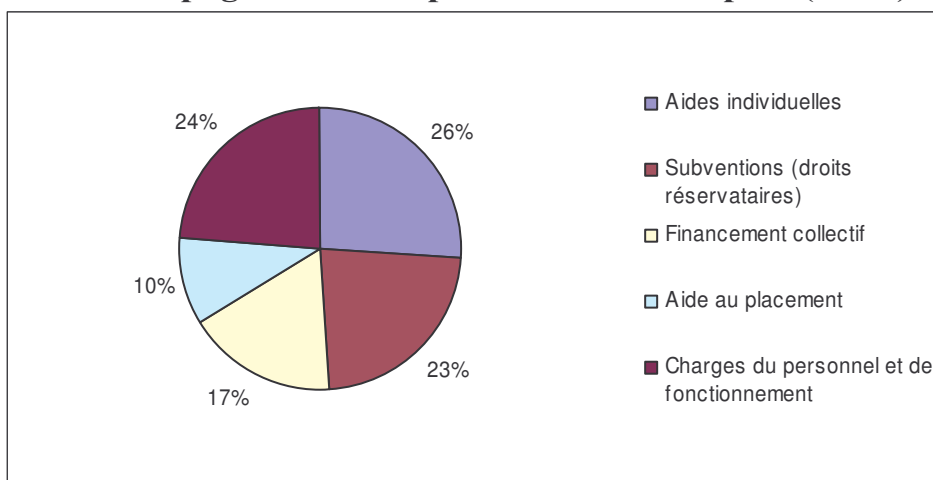
### La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



### L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



## L'accompagnement des personnes handicapées (en %)





## 5. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires définies par les instances de l'Agirc dans le 7<sup>ème</sup> programme (2004-2008) proposent une démarche d'accompagnement, global et évolutif, de la personne qui vieillit en développant des actions dans les domaines suivants :

- la prévention de la perte de l'autonomie,
- la préservation de l'autonomie à domicile, en insistant sur le maintien du lien social et l'aide aux aidants naturels,
- et l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement.

A ces axes principaux s'ajoutent l'accompagnement du handicap et le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

Enfin, dans le domaine des établissements en propriété, un plan médico-social et sanitaire a été finalisé en 2007.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles),
- les financements accordés aux organismes oeuvrant dans ces différents champs sociaux (financements collectifs),
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place,
- les actions de service,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus.

Le tableau page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève à **48,8 M€, soit 50 % de la dotation sociale**. Le montant 2006 représentait 46 % de la dotation sociale 2006. Cela conduit à une part de la dotation en hausse de 4 points.

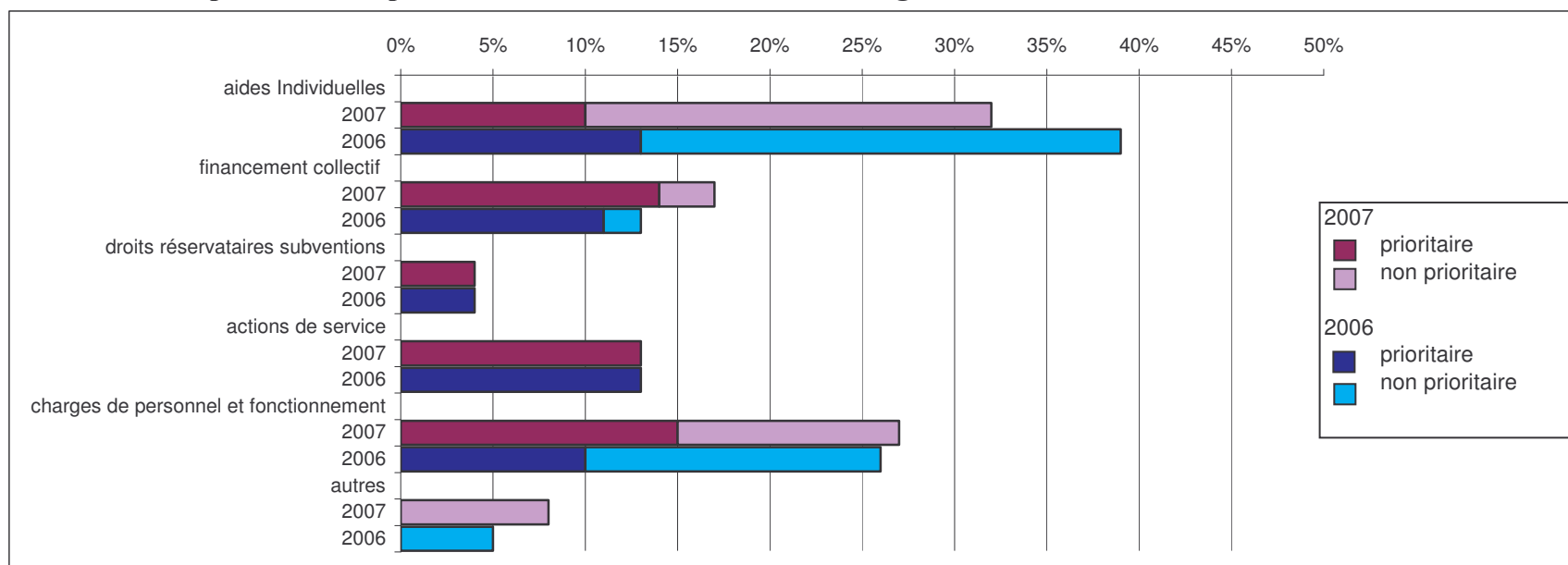
Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté en 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable. L'évolution traduit donc les efforts importants des institutions pour recentrer leur action sociale vers ces axes prioritaires.

## Synthèse des orientations prioritaires 2007

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% dotation
<b>PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>5 722 058</b>	<b>8 952 778</b>	<b>49 575</b>	<b>675 311</b>	<b>7 169 545</b>	<b>4 483 798</b>	<b>27 053 065</b>	<b>28%</b>
Rupture sociale	4 612 854	3 677 370			2 442 617	3 139 822	13 872 663	14%
Prévention en gérontologie	351 172	4 021 736			3 605 397	514 106	8 492 411	9%
Accompagner le handicap	752 910	504 294		675 311	334 452	771 594	3 038 561	3%
Maintien du lien social	5 122	749 378	49 575		787 078	58 276	1 649 429	2%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE</b>	<b>4 039 893</b>	<b>3 437 265</b>	<b>4 653</b>	<b>3 545 382</b>	<b>5 634 408</b>	<b>2 765 752</b>	<b>19 427 354</b>	<b>20%</b>
Maintien à domicile	3 218 686	1 271 796			1 886 312	2 095 718	8 472 512	9%
Structures PA	772 263	1 817 956		3 545 382	3 313 308	614 042	10 062 951	10%
Aide aux aidants	48 944	347 503	4 653		434 788	55 993	891 881	1%
<b>BENEVOLAT PRIORITAIRE</b>		<b>1 046 102</b>			<b>1 180 617</b>	<b>76 904</b>	<b>2 303 623</b>	<b>2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 761 951</b>	<b>13 436 145</b>	<b>54 228</b>	<b>4 220 693</b>	<b>13 984 570</b>	<b>7 326 454</b>	<b>48 784 041</b>	<b>50%</b>

## Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Les orientations prioritaires représentent 50 % de la dotation sociale Agirc 2007





## 5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>351 172</b>	<b>1 285 362</b>	<b>-73%</b>	<b>0%</b>
Bilan de prévention	236 199	350 015	-33%	
Action info/formation	108 564	534 084	-80%	
Préparation retraite	6 409	401 263	-98%	
<b>Financement collectif</b>	<b>4 021 736</b>	<b>2 779 151</b>	<b>45%</b>	<b>4%</b>
Centre prévention	2 330 988	1 537 550	52%	
Action info/formation	681 750	624 168	9%	
Prépa retraite	785 364	547 087	44%	
Recherche/innovation	223 634	70 346	218%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>3 605 397</b>	<b>4 214 217</b>	<b>-14%</b>	<b>4%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>514 106</b>	<b>908 391</b>	<b>-43%</b>	<b>1%</b>
<b>Total</b>	<b>8 492 411</b>	<b>9 187 122</b>	<b>-8%</b>	<b>9%</b>

La prévention en gérontologie concerne principalement le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention.

### *Les centres de prévention Agirc-Arrco*

*En mars 2007, le Conseil d'administration de l'Agirc a validé l'accord donné par les instances du Groupe Vauban-Humanis, pour la création d'un centre de prévention Agirc-Arrco à Rouen.*

*L'ouverture était prévue en fin d'année 2007. Toutefois, compte tenu de difficultés rencontrées dans le recrutement du médecin-directeur, l'ouverture a été décalée au premier semestre 2008, en accord avec les 4 autres groupes fondateurs : IONIS, MEDERIC, MORNAY et REUNICA.*

*Il a été convenu que les fonds appelés tiendraient compte de ce décalage.*

*Le groupe PREMALLIANCE a fait savoir à la fédération qu'il avait un projet de centre de prévention à Clermont-Ferrand. Deux autres projets sont également en réflexion par les institutions de retraite complémentaire.*

Les engagements dans le domaine de la prévention ont diminué en 2007 de 8 %. Ces dépenses constituent toutefois toujours 9 % de la dotation sociale 2007.

## 5.2 La préservation de l'autonomie au domicile

### Le maintien à domicile

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>3 218 686</b>	<b>3 481 480</b>	<b>-8%</b>	<b>3%</b>
Aide domicile hors ASC	1 055 399	1 120 002	-6%	
Chauffage	567 635	667 457	-15%	
Adaptation habitat hors ASC	307 917	683 499	-55%	
Téléalarme	121 950	332 321	-63%	
Garde à dom/tierce personne/...	885 706	534 090	66%	
Autres	280 079	144 111	94%	
<b>Financement collectif</b>	<b>1 271 796</b>	<b>478 928</b>	<b>166%</b>	<b>1%</b>
Aide domicile hors ASC	457 675	331 453	38%	
Téléalarme	198 994	87 918	126%	
Garde à dom/tierce personne/...	118 503	7 613	1457%	
Autres	496 624	51 944	856%	
<b>Actions mutualisées</b>				
Aide ménagère coordonnée				
Amélioration de l'habitat				
Evaluation				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>1 777 057</b>	<b>1 547 198</b>	<b>15%</b>	<b>2%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>109 254</b>	<b>124 944</b>	<b>-13%</b>	<b>0%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>2 095 718</b>	<b>1 628 031</b>	<b>29%</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>8 472 512</b>	<b>7 260 580</b>	<b>17%</b>	<b>9%</b>

Au total ce domaine d'intervention pèse **8,5 M€** en 2007, il est en augmentation de **17 %** par rapport à 2006 et il correspond à **9 % de la dotation sociale**.

Les postes ayant particulièrement augmenté sont ceux concernant l'aide au financement des gardes à domicile ou tierce personne pour assurer la surveillance des personnes dépendantes à domicile notamment la nuit et le financement aux organismes oeuvrant dans le soutien à domicile des personnes âgées, avec ou sans contrepartie de services rendus à leurs allocataires.

### Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir plus ».

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	5 122	30 953	-83%	0%
Financement collectif	749 378	665 053	13%	1%
Actions mutualisées -Transport accompagné	49 575	24 266	104%	0%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	531 779	649 239	-18%	1%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	255 299	156 471	63%	0%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	58 276	92 511	-37%	0%
<b>Total</b>	<b>1 649 429</b>	<b>1 618 495</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement de subventions versées à des organismes oeuvrant dans ce domaine et d'actions de service ECO pour conseiller et orienter les ressortissants.

En 2007, le transport accompagné continue de se développer. Les dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) apparaissent pour un montant qui a **doublé par rapport à 2006, soit 49 575 €**. Les charges de personnel et de fonctionnement s'élèvent à 255 299 € (162 702 € de charges de personnel et 92 597 € de

charges de fonctionnement). Ces montants correspondent à la part Agirc du dispositif qui représente entre 5 et 10 % du montant total Agirc-Arrco. En 2007, 40 départements sont engagés dans le dispositif du transport accompagné.

#### **Couverture**

*Le déploiement de la prestation « transport accompagné » s'est organisé en 2007 pour atteindre une couverture de 40 départements en fin d'année. Par ailleurs, un nombre croissant d'institutions a retenu de communiquer sur le dispositif auprès de ses allocataires. Ainsi, l'ensemble des allocataires d'un département donné, peut progressivement prétendre à l'attribution du service, quelle que soit l'institution dont il relève.*

#### **Aspect qualitatif**

*Les constats des institutions ont été similaires à ceux des exercices précédents. La prestation rencontre un accueil très favorable de la part des bénéficiaires et la bonne adéquation entre l'objectif du maintien du lien social de la personne âgée et l'offre de transport accompagné proposée s'est largement confirmée.*

*Il apparaît d'autre part très clairement que la mise en œuvre de cette prestation, bien que progressive, a permis de positionner l'action sociale de la retraite complémentaire sur un niveau novateur conjuguant prévention et maintien du lien social, répondant à un besoin non satisfait.*

#### **Nouvelle appellation**

*Les travaux visant à faire évoluer le nom du dispositif jusqu'à présent associé à celui de l'émetteur des titres utilisés, vers une « marque » spécifique à l'action menée par les régimes Agirc-Arrco ont été menés au cours de l'exercice 2007. Le terme « **Sortir Plus** » déjà utilisé pour la communication a été retenu, il sera également utilisé pour la dénomination des chèques à partir de janvier 2008.*

### L'aide aux aidants

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	48 944	48 224	1%	0%
Financement collectif	347 503	56 553	514%	0%
Actions mutualisées Aide aux aidants	4 653	524	788%	0%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service				
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	434 788	193 838	124%	0%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	55 993	49 759	13%	0%
<b>Total</b>	<b>891 881</b>	<b>348 897</b>	<b>156%</b>	<b>1%</b>

L'aide aux aidants est un axe prioritaire récent qui en 2007 a vu se concrétiser les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux élaboré avec les institutions en 2006.

En 2007, les dépenses enregistrées ont plus que **doublé** par rapport à 2006. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter institutions pour être éligibles à un financement mutualisé. La saisine des fédérations pour des projets faisant appel à un financement mutualisé a été effective en 2007 et une **dizaine** de projets d'actions ont pu être validés.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

#### **Plan d'actions en faveur des aidants familiaux**

*Les institutions sont encouragées, dans un souci d'accompagnement des aidants familiaux en quête de répit, de relais et de soutien de leur aide auprès de leur proche en perte d'autonomie :*

- à développer les actions d'information et de prévention via l'organisation de conférences-débats, de sessions d'information et d'échanges, de groupes de paroles...,
- à s'engager dans une démarche prospective locale afin de promouvoir de nouveaux services et biens pour les aidants familiaux à l'aide d'un cadre juridique pour formaliser tout partenariat. Cette dynamique vise à développer un panel de solutions de répit.
- à renforcer leur politique d'investissement au sein de structures alternatives à l'hébergement permanent : structures d'accueil de jour et d'accueil temporaire pour lesquels de nouveaux outils d'évaluation ont été élaborés et intégrés à la procédure d'investissements des établissements sociaux (procédure EHPAD).

*En 2007, un groupe de travail a été formé, en vue d'élaborer une évaluation longitudinale du Plan d'aide aux aidants.*

*Ces travaux ont abouti à la réalisation d'un support unique de recueil d'informations qui a donné lieu à un premier bilan.*

*Ce dernier met en exergue une action forte des IRC en faveur de l'information et de la formation des aidants familiaux en situation ou en devenir. Cette action constitue l'étape première et indispensable pour les identifier et les amener à faire appel au soutien des IRC dans le cadre de l'accompagnement au quotidien de leur proche.*

*En revanche les résultats sont peu significatifs en nombre quant à la promotion de solutions de répit compte tenu de la nouveauté du dispositif.*

*Pour conclure, ce bilan, est un premier jalon, un temps zéro, qui permettra d'évaluer le déploiement dudit Plan.*

### **5.3 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement**

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres</b>	<b>772 263</b>	<b>803 493</b>	<b>-4%</b>	<b>1%</b>
Hébergement EHPAD	733 618	715 884	2%	
Solution de répit/autres	38 645	87 610	-56%	
<b>Financement collectif</b>	<b>1 817 956</b>	<b>2 835 211</b>	<b>-36%</b>	<b>2%</b>
Hébergement EHPAD	1 788 659	2 760 730	-35%	
Solution de répit/autres	29 297	74 481	-61%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>1 495 002</b>	<b>1 432 764</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>1 818 306</b>	<b>1 717 682</b>	<b>6%</b>	<b>2%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>614 042</b>	<b>697 506</b>	<b>-12%</b>	<b>1%</b>
<b>Investissement structures : droits réservataires PA</b>	<b>3 545 382</b>	<b>3 032 773</b>	<b>17%</b>	<b>4%</b>
<b>Total</b>	<b>10 062 951</b>	<b>10 519 429</b>	<b>-4%</b>	<b>10%</b>

Les orientations prioritaires définies dans le 7<sup>ème</sup> programme (2004-2008) incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance et en souscrivant de nouvelles réservations avec

l'objectif d'atteindre 400 nouveaux droits par an. En parallèle, le nouveau plan médico-social et sanitaire (2008-2012) demande un effort tout régime confondu de 1 000 places par an.

En 2007, au regard du premier objectif, les institutions Agirc progressent car 343 places ont été réservées dans des EHPAD pour 47 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une croissance de **296 nouveaux droits réservataires**. Ce nombre était de 119 en 2006, soit une progression de **149%**.

Au regard du second objectif, les 1 000 places sont atteintes car les institutions Arrco, en 2007, ont validées le financement de 765 nouveaux droits.

Le montant des dépenses est de **10 M€ en 2007**, similaire à 2006. Il ne prend pas en compte le montant des prêts de 0,8 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse du bilan) mais prend en compte les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire). En effet, l'aide aux aidants touche à la fois au domicile et à l'accueil en structures.

En 2007, **67 projets d'établissements** étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont obtenu une validation. Ces dossiers ont été étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs. Dans toutes les régions, sauf le centre et le centre-ouest, des dossiers ont été validés et portés à la connaissance des autres institutions grâce à la base EHPAD sur lotus Notes. Les 3 régions dans lesquelles le plus grand nombre de structures a été proposé sont l'Aquitaine, 10 établissements et Rhône Alpes et Languedoc-Roussillon, 7 établissements.

Parmi ces 67 projets : 5 sont des projets de création d'accueil de jour et 62 des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

En 2007, parmi ces 62 établissements, **17 entreront dans le cadre d'un suivi mutualisé par les institutions de retraite**, c'est-à-dire **27 %** des structures entrant dans le champ de la procédure EHPAD.

#### **5.4 Le parc médico social propriété des institutions**

Le parc des établissements propriétés des institutions regroupe, en 2007, **68 établissements et 6 873 lits** sur toute la France (métropolitaine et DOM). Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement permanent en EHPAD ». En 2007, le montant accordé était de **1,8 M€**.

### Le parc médico social et sanitaire en propriété

Les missions d'inventaire et d'audit du parc des établissements médico-sociaux et sanitaires en propriété, menées en 2006, ont abouti en juillet 2007 à la validation du Plan stratégique 2008-2012 par les instances Agirc et Arrco. Les axes forts préconisés dans les travaux d'élaboration ont été retenus, à savoir :

- la **différenciation du parc par une qualité de prestations identifiée** dans des domaines tels, notamment, la bienveillance ou l'attention portée aux déficits sensoriels ou cognitifs
- le **développement de synergies entre établissements du parc** et la dynamique d'intégration dans les filières gérontologiques
- la **structuration professionnalisée du pilotage**

L'évolution du parc doit néanmoins se faire à périmètre constant, une réflexion sur la création de nouvelles structures étant reportée après l'issue des négociations entre partenaires sociaux prévue fin 2008.

Le Plan se déploiera sur cinq ans à compter de 2008, mais dès 2007 les groupes ont contribué, au travers de groupes de travail inter institutions, à en préparer la mise en place : refonte des indicateurs de veille pour un suivi du parc préventif et prospectif optimisé et conception d'un support exhaustif et harmonisé de promotion des établissements.

## 5.5 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>752 910</b>	<b>900 482</b>	<b>-16%</b>	<b>1%</b>
Autonomie et vacances	534 110	895 660	-40%	
Structures d'accueil	218 800	4 821	4438%	
<b>Financement collectif</b>	<b>504 294</b>	<b>242 472</b>	<b>108%</b>	<b>1%</b>
Autonomie et vacances	66 876	85 815	-22%	
Structures d'accueil	437 418	156 657	179%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>334 452</b>	<b>629 389</b>	<b>-47%</b>	<b>0%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>771 594</b>	<b>701 887</b>	<b>10%</b>	<b>1%</b>
<b>Investissement structures : droits réservataires handicap</b>	<b>675 311</b>	<b>493 707</b>	<b>37%</b>	<b>1%</b>
<b>Total</b>	<b>3 038 561</b>	<b>2 967 937</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap se maintiennent au même niveau qu'en 2006 à 3M€ **soit une progression de 2 % et un pourcentage de la dotation de 3%.**

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de 65 nouvelles places en établissement pour personnes handicapées. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité de coordination pour l'action en faveur des personnes handicapées).

## 5.6 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2007	Montants 2006	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>4 612 854</b>	<b>6 327 171</b>	<b>-27%</b>	<b>5%</b>
Chômage	1 570 720	2 646 508	-41%	
Autres	3 042 134	3 680 663	-17%	
<b>Financement collectif</b>	<b>3 677 370</b>	<b>2 777 340</b>	<b>32%</b>	<b>4%</b>
Chômage	3 570 273	2 711 824	32%	
Autres	107 097	65 516	63%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>2 442 617</b>	<b>2 447 492</b>	<b>0%</b>	<b>2%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>3 139 822</b>	<b>3 183 952</b>	<b>-1%</b>	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>13 872 663</b>	<b>14 735 956</b>	<b>-6%</b>	<b>14%</b>

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc...

En 2007, les institutions y consacrent **13,9 M€** soit **14%** de la dotation sociale, en diminution de 7% en montant par rapport à 2006. Les aides individuelles ont diminué de 27 % mais les financements collectifs en faveur des organismes oeuvrant auprès des chômeurs ont eux progressé de 32 %. On trouve notamment dans ces financements collectifs, la participation des institutions au dispositif « accompagnement + », en partenariat avec l'APEC, en direction des cadres en situation de chômage de longue durée. En 2007, 611 chèques ont été distribués permettant à autant de personnes d'assister aux sessions du dispositif, au nombre de 55.

## **5.7 Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale**

Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale doit permettre de répondre par la proximité aux attentes des ressortissants des institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco dans le cadre d'actions inter-institutions sur des champs définis par les axes prioritaires des fédérations.

2007 a été l'aboutissement d'une réflexion menée par un groupe de directeurs d'action sociale et la direction de l'action sociale des fédérations afin de valoriser la retraite complémentaire comme acteur de l'action gérontologique auprès des partenaires de proximité.

**La finalité** des comités est de

- coordonner et promouvoir une action inter-institutions au plus près des personnes et de leurs besoins,
- affirmer la présence de l'action sociale de la retraite complémentaire auprès des partenaires locaux.

**Les objectifs** assignés aux comités régionaux :

- associer les compétences localement,
- réunir des moyens et des ressources pour décliner des actions décidées en commun relevant du champ prédéfini des orientations sociales de l'Agirc et de l'Arrco (à titre d'exemple dans les domaines de la prévention, de l'aide aux aidants ...),
- coordonner la mise en œuvre de trois procédures fédératives : la mise à jour de la BDS, le suivi des droits réservataires et la procédure EHPAD,
- faire émerger les besoins nouveaux au plan local.

En juillet 2007 les conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco ont autorisé la mise en place au 1er janvier 2008 de ce réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco diffusé par voie de circulaire le 19 juillet 2007.

Dix comités couvrant quatorze régions sont labellisés après signature de la charte Agirc-Arrco et l'adoption de règles communes de fonctionnement.







## Conclusion

L'augmentation du résultat du fonds social ne doit pas masquer une réelle évolution des engagements pris par les institutions, dans leur politique d'action sociale.

En effet, ce résultat se traduit principalement (72 %) dans le résultat financier lui-même lié aux entités périphériques ayant une activité plus ou moins autonome des fonds sociaux.

Par exemple : pour un établissement pour personnes âgées dépendantes, son exploitation (type SARL) n'est pas financée par les institutions (mais par l'assurance maladie, le conseil général et les résidents), alors que l'excédent d'une année viendra augmenter le résultat financier et par conséquent celui du fonds social.

L'analyse présentée dans ce rapport consiste donc à traduire une image fidèle de l'action sociale engagée par les institutions en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont réalisées.

Ainsi, en 2007, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires, initiée en 2006, se poursuit de manière sensible. En effet, ces dépenses atteignent **50 % de la dotation sociale du régime** contre 46 % en 2006 et 41 % en 2005.

Le seuil de 50 % est important puisqu'il traduit la volonté des institutions Agirc de consacrer la moitié de leur dotation sociale aux axes prioritaires perçus donc comme incontournables dans la définition du contenu de leur action sociale.

La prévention de la perte d'autonomie reste le premier axe où se concentrent 28 % des engagements des institutions, **en progression de 2 points** par rapport à 2006. Ainsi, les institutions soutiennent les personnes en situation de rupture sociale, accompagnent les personnes handicapées et les personnes âgées isolées et tentent de prévenir les risques liés à l'avancée en âge.

Le second axe correspond à l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile ou en établissement et des aidants des personnes en perte d'autonomie. Cet axe **progressé de 3 points** par rapport à 2006 et la progression la plus forte concerne les actions en faveur des aidants, **+156 %** par rapport à 2006.

Une analyse sur les différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- Les financements collectifs sont en progression de 33 %. 83 % de ces financements sont dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 31,4 M€ mais en diminution de 18 % par rapport à 2006. Seules 31% des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire. En effet, les bourses scolaires représentent 78 % des aides individuelles non prioritaires. Toutefois, les réductions constatées en 2007 (- 21 %) et en 2006 (- 9 %) sont très significatives.
- Le personnel en ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constitue 32 % du personnel de l'action sociale.

Le système d'information et le traitement mis en place en 2006 ont été utilisés pour la deuxième année consécutive par les institutions. Ils permettent une meilleure restitution des informations dans les domaines de l'action sociale et notamment les secteurs prioritaires. Les

comparaisons proposées avec l'année 2006 sont faites à périmètre constant et marquent donc les axes de progrès pour l'ensemble du régime.

Enfin, l'année 2007 a également vu aboutir d'importantes réflexions structurantes pour la prochaine période :

- la mise en place des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco,
- le plan médico-social et sanitaire 2008-2012.

Plus globalement, les actions menées tant au travers du travail inter institution qu'au sein de chaque groupe de protection sociale, visent à renforcer la qualité du service rendu et l'optimisation des moyens existants.

Pour compléter les informations contenues dans le rapport sur l'action sociale du régime, une vision institution par institution, où sont consignés les principales dépenses et notamment le pourcentage d'utilisation de leur dotation sociale au regard des axes prioritaires, est présentée en troisième partie de ce rapport. Elle permet à chaque institution de mettre en perspective son action sociale au regard de l'ensemble du régime Agirc.





## Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social 2007

<i>AGIRC</i>	2007	2006
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS	97 978 719	95 898 653
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	735 155	1 082 254
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 678 838	853 593
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	204 605	1 008 641
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>100 597 317</b>	<b>98 843 141</b>
<b>Interventions sociales</b>	<b>64 502 197</b>	<b>49 882 572</b>
ACTIONS MUTUALISEES	7 254 340	516
AIDES INDIVIDUELLES	34 305 531	27 150 017
INTERVENTIONS COLLECTIVES	15 524 695	13 087 412
ACTIONS DE SERVICE	7 417 631	
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>25 776 052</b>	<b>40 015 628</b>
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	17 579 294	32 537 723
SERVICES EXTERIEURS	998 383	2 071 781
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	65 833	65 831
CHARGES DE PERSONNEL	19 955	26 671
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	6 437 940	5 129 843
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	674 647	237 121
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>90 278 249</b>	<b>89 898 200</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 319 068</b>	<b>8 944 941</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>44 884 749</b>	<b>30 244 829</b>
<b>Charges financières</b>	<b>10 270 231</b>	<b>10 339 175</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>34 614 518</b>	<b>19 905 654</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>18 471 037</b>	<b>5 890 363</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>19 306 949</b>	<b>6 910 638</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 835 912</b>	<b>- 1 020 275</b>
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>	<b>- 172 852</b>	<b>- 167 204</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>43 924 822</b>	<b>27 663 116</b>

Impôts sur les revenus : liés aux structures fiscalisées (SCI, SARL...).

## Annexe 2 : Bilan du fonds social 2007

### Bilan Actif

<i>Agirc</i>	2007	2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 966 541	53 965 344
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	58 966 539	53 962 578
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 109 008	7 448 366
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	3 239 582	3 967 600
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	345 081 753	313 353 089
- DEPRECIATIONS	19 926 913	25 795 575
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>328 024 268</b>	<b>291 041 046</b>
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	150 884 894	145 990 411
- DEPRECIATIONS	397 864	244 264
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT		
- DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT</b>	<b>150 487 030</b>	<b>145 746 147</b>
AUTRES CREANCES	10 272 345	5 486 395
- DEPRECIATIONS	214 004	424 800
DISPONIBILITES	79 757 175	53 904 379
- DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>89 815 516</b>	<b>58 965 974</b>
COMPTES DE REGULARISATION	3 115 974	5 094 097
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3 115 974</b>	<b>5 094 097</b>
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>890 713</b>	<b>818 303</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>572 333 501</b>	<b>501 665 567</b>

### Bilan Passif

<i>Agirc</i>	2007	2006
RESERVE	417 665 531	387 002 419
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent	43 924 822	27 663 116
Déficit		
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>461 590 353</b>	<b>414 665 535</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		5 690
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>461 590 353</b>	<b>414 671 225</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 426 190	5 956 492
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>7 426 190</b>	<b>5 956 492</b>
DETTES FINANCIERES	46 280 136	48 539 831
AUTRES DETTES	44 379 068	26 393 997
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>90 659 204</b>	<b>74 933 828</b>
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28 011	8 446
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>28 011</b>	<b>8 446</b>
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>12 629 743</b>	<b>6 095 576</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>572 333 501</b>	<b>501 665 567</b>



### Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération 2007

<i>Fédération Agirc</i>	2007	2006
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Interventions sociales</b>		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
<b>Charges de gestion courante</b>		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		
<b>Produits financiers</b>	338	11 043
<b>Charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	338	11 043
<b>Produits exceptionnels</b>	7 838 988	3 567 060
<b>Charges exceptionnelles</b>		9 967
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	7 838 988	3 557 093
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	7 839 326	3 568 136

## Annexe 4 : Bilan de la fédération 2007

### Bilan Actif

<i>Fédération Agirc</i>	2007	2006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	6 090 954	2 440 718
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT</b>	<b>6 090 954</b>	<b>2 440 718</b>
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS	5 315 918	1 137 218
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS	590	167
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 316 508</b>	<b>1 137 385</b>
COMPTES DE REGULARISATION		
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 407 462</b>	<b>3 578 103</b>

### Bilan Passif

<i>Fédération Agirc</i>	2007	2006
RESERVE	3 568 136	
RESULTAT DE L'EXERCICE    Excédent	7 839 326	3 568 136
Déficit		
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>11 407 462</b>	<b>3 568 136</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 407 462</b>	<b>3 568 136</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
DETTES FINANCIERES		
AUTRES DETTES		9 967
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>9 967</b>
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 407 462</b>	<b>3 578 103</b>





**agirc**

RETRAITE DES CADRES